



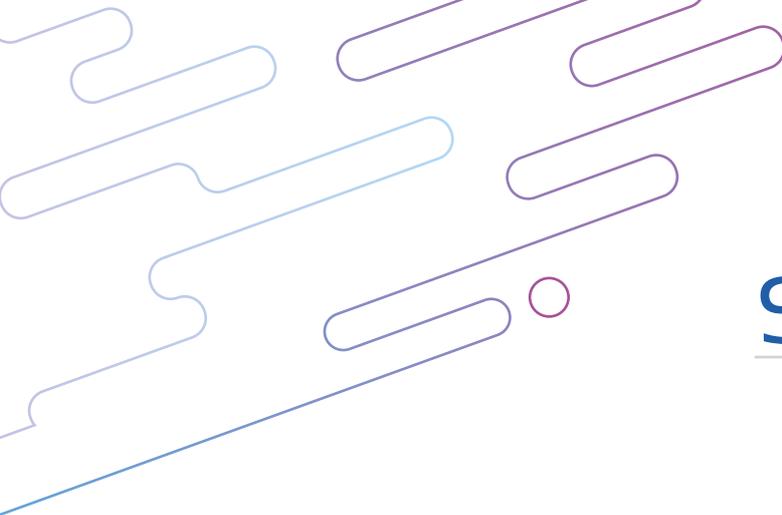
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ





SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU L'ASSISTE



SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES 2020	8
BREVETS D'INVENTION	11
I. ACTIVITES DE DÉPÔT	12
1. Demandes de brevets d'invention	12
2. Demandes de brevet d'invention d'origine étrangère	12
3. Dépôts des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine	13
4. Dépôts à l'international des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine selon le PCT	14
II. EVALUATION DES DEMANDES DE BREVET D'INVENTION SUR LA BASE DES RAPPORTS DE RECHERCHE AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE	14
III. PUBLICATION ET DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION	15
1. Publication des brevets d'invention	15
2. Délivrance des brevets d'invention	15
SIGNES DISTINCTIFS	17
I. MARQUES	18
1. Demandes d'enregistrement de marques	18
2. Examen des motifs absolus	20
3. Publication des demandes d'enregistrement de marques marocaines	20
4. Enregistrement des marques	20
5. Marques internationales selon le Système de Madrid (Maroc pays d'origine)	21
6. Renouvellements	21
7. Opérations postérieures portant sur les marques	23
II. OPPOSITIONS	23
1. Evolution des oppositions	23
2. Analyse des oppositions selon les parties concernées	23
3. Décisions rendues par l'OMPIC	24
III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	24
1. Demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels	24
2. Décisions de rejet des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels	26
3. Publication des dessins et modèles industriels	26
4. Renouvellements	26

5. Dessins et modèles internationaux selon le système de la Haye (Maroc pays intermédiaire)	26
6. Opérations portant sur les dessins et modèles	26
IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES	26
V. NOMS COMMERCIAUX	27
1. Evolution des intentions de création d'entreprises	27
2. Répartition par forme juridique	27
3. Répartition sectorielle	27
4. Répartition régionale	28
REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE	29
I. PERSONNES MORALES	30
1. Évolution des créations	30
2. Répartition régionale	30
3. Répartition par forme juridique	30
4. Répartition sectorielle	30
5. Modifications	31
6. Radiations des personnes morales	31
II. PERSONNES PHYSIQUES	31
1. Evolution des créations	31
2. Répartition régionale	31
3. Répartition sectorielle	31
III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	32
IV. DÉPÔT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	32
ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION	33
I. MESURES EXCEPTIONNELLES FACE A LA COVID-19	34
1. Renforcement du cadre de protection et de maintien en vigueur des demandes et des titres de propriété industrielle	34
2. Déploiement à grande échelle des technologies de l'information et de communication pour faciliter l'accès aux services de l'OMPIC aux usagers	34
3. Développement d'une offre de services à valeur ajoutée pour stimuler l'innovation	34
4. Adoption d'une nouvelle organisation de travail	35

II. ACTIVITES LIEES AU PROJET DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE	35
1. Mise en place du cadre juridique approprié	35
2. Développement de la plateforme	35
3. Coordination et échanges avec les intervenants, parties prenantes et professionnels	36
4. Conduite de changement	36
III. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT	36
1. Services en ligne de l'OMPI	36
2. Centres de service	37
IV. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE 2020	37
V. COOPERATION INTERNATIONALE	38
1. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	38
2. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	39
3. Office européen des brevets (OEB)	39
4. Office de l'union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	40
5. Institut national de la propriété industrielle (INPI, FRANCE)	40
6. Office national de la propriété intellectuelle de la république populaire de chine (CNIPA)	40
7. Office japonais des brevets (JPO)	40
VI. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	41
1. Réseau TISC (Technology and Innovation Support Centers)	41
2. Mise en place d'une politique de management de la propriété intellectuelle dans les universités et centres de R&D	42
3. Programme d'assistance des PME, des startups et des inventeurs en matière de protection de l'innovation (PAI Probono Maroc)	42
4. Organisation et participation aux réunions de travail, séminaires, et conférences	43
5. Partenariats avec les universités, centres de R&D, clusters et associations des inventeurs	43
VII. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION	44
CLASSEMENT DU MAROC AU NIVEAU INTERNATIONAL	45
RECETTES ET INFRASTRUCTURE	47
I. CAPITAL HUMAIN	48
II. RECETTES 2020	48

FAITS MARQUANTS

ET CHIFFRES CLES 2020

FAITS MARQUANTS 2020

Marquée par la pandémie de COVID-19, 2020 aura été une année exceptionnelle à tous les niveaux. La contraction de l'économie mondiale en général et de l'économie nationale en particulier a eu son effet sur plusieurs secteurs économiques. De ce fait, l'activité de protection de la propriété industrielle et commerciale qui suit habituellement les performances économiques a été globalement impactée par cette pandémie même si certains indicateurs demeurent encourageants.

Au niveau mondial, selon les chiffres publiés⁽¹⁾ par l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle, les demandes internationales de brevet d'invention ont augmenté de 4% en 2020 soit 275900 demandes. Tandis que le système international des marques a connu une légère baisse de 0.6% (63800 demandes en 2020). Pour les dessins et modèles industriels, une baisse beaucoup plus prononcée de 15% a été enregistrée pour atteindre 18580 dessins et modèles.

Au niveau national, la demande globale de protection de la propriété industrielle a reculé pour tous les titres. La baisse a été de 7% pour les brevets d'invention, 6% pour les marques et 25% pour les dessins et modèles industriels. Cette baisse est toutefois moins accentuée pour les demandes d'origine marocaine qui ont connu un recul de 3% pour les marques (9567 demandes de marques) et de 14% pour les DMI (703 demandes).

Inversement, les demandes de brevet d'invention d'origine marocaine ont augmenté de 26% pour atteindre 242 demandes en 2020. Cette évolution reflète la dynamique observée dans les activités d'innovation et de recherche, induite par la mobilisation nationale pour faire face à la crise sanitaire. En effet, sur ces 242 demandes déposées, 57 se rapportent à des solutions dans le domaine de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Cette tendance positive est également constatée dans l'immatriculation des sociétés dans le registre du commerce, qui a connu une augmentation de 9%, soit 54792 sociétés créées en 2020. De même, la délivrance de certificats négatifs a connu une progression à deux chiffres (27%) : 110561 certificats délivrés. Toutefois, la création d'entreprises individuelles (personnes physiques) a enregistré une forte baisse de plus de 33% soit 29115 personnes physiques immatriculées au cours de cette année.

En termes d'utilisation des plateformes électroniques mises en place par l'OMPIC pour faciliter l'accès aux services d'information et aux démarches de protection, 2020 a enregistré une progression record de 97% pour atteindre 228363 opérations électroniques. Cette importante évolution a été favorisée par le recours massif aux services digitaux durant la pandémie de COVID-19.

Réponse de l'OMPIC face à la pandémie de COVID-19

Face à cette situation exceptionnelle, l'OMPIC a adapté ses procédures de travail et a mis en place plusieurs mesures, à savoir :

- Le renforcement du cadre de protection et de maintien en vigueur des demandes et des titres de propriété industrielle, tenant compte de l'état d'urgence sanitaire et de l'impératif d'assurer une meilleure sécurité juridique aux parties concernées.
- Le déploiement à grande échelle des technologies de l'information et de communication à travers les plateformes mises en ligne par l'OMPIC pour permettre aux usagers d'effectuer par voie électronique, les dépôts des demandes de titre de propriété industrielle et commerciale et les consultations y afférentes.

- Le développement d'une offre de services à valeur ajoutée pour stimuler l'innovation et accompagner les inventeurs, les entreprises innovantes et les chercheurs dans les universités et centres de Recherche-Développement dans les démarches de protection et d'accès aux informations sur les brevets d'invention.

- L'adoption du télétravail et l'adaptation des outils de travail pour permettre aux ressources humaines de l'OMPIC d'accomplir leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Toutes ces mesures ont fait l'objet d'une communication régulière à travers la publication de notes d'information sur le site web de l'OMPIC⁽²⁾ ainsi que sur le site de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

⁽¹⁾ https://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2021/article_0002.html
Communiqué de presse de l'OMPI, Genève 2 mars 2021

⁽²⁾ <http://www.ompic.ma/fr/content/notes-dinformation>

CHIFFRES CLES 2020

Brevets d'invention

Demandes de brevets	2 550	-7%
Demandes d'origine marocaine	242	+26%
Demandes internationales d'origine marocaine (PCT)	33	+18%

Marques

Demandes de marques	15 271	-6%
Demandes d'origine marocaine	9 567	-3%
Renouvellements	8 751	+8%
Demandes internationales d'origine marocaine (Madrid)	81	-5%

Dessins et Modèles Industriels

Demandes de Dessins et Modèles	983	-25%
Demandes d'origine marocaine	703	-14%

Noms commerciaux

Intention de création	110 561	+27%
Personnes Morales	102 334	+31%
Enseignes	8 227	-3%

Services en ligne

Transactions en ligne	228 363	97%
-----------------------	---------	-----



BREVETS
D'INVENTION

BREVETS

D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DÉPÔT

1. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION



L'activité de dépôt des demandes de brevet d'invention a connu une baisse de 7% par rapport à l'année 2019 soit 2550 demandes de brevet d'invention déposées en 2020 contre 2730 au cours de l'année précédente.

2. DEMANDES DE BREVET D'INVENTION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

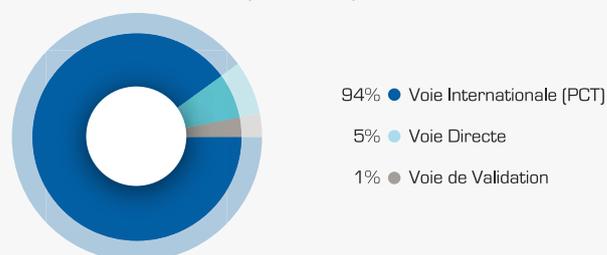
A. Analyse des dépôts des demandes de brevet d'invention d'origine étrangère selon la voie de dépôt

	2016	2017	2018	2019	2020
Voie internationale (PCT)	489	217	224	217	122
Voie nationale (priorité)	16	11	14	9	13
Voie de validation	498	1685	2085	2312	2173
TOTAL	1003	1923	2323	2538	2308

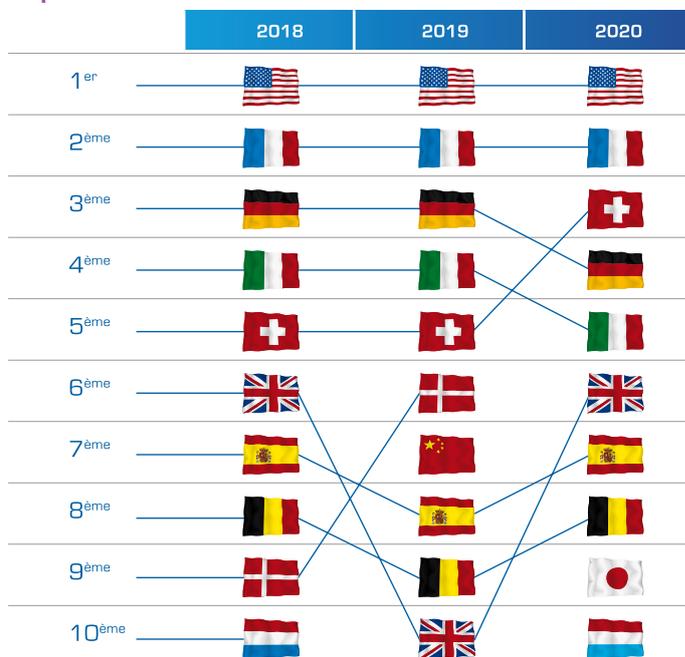
94% des demandes d'origine étrangère ont été déposées en 2020 selon la voie de validation⁽³⁾ contre 5% selon le traité de coopération en matière de brevet (PCT) et 1% selon la voie directe.

⁽¹⁾ Procédure selon laquelle un déposant d'une demande de brevet européenne désigne le Maroc pour avoir une protection par brevet sur le territoire marocain, conformément aux articles 50.1 à 50.5 de la loi 17-97

Ventilation des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par voie de dépôt



B. Classement des dépôts des demandes de brevet d'invention d'origine étrangère : les 10 principaux pays déposants de l'année 2020



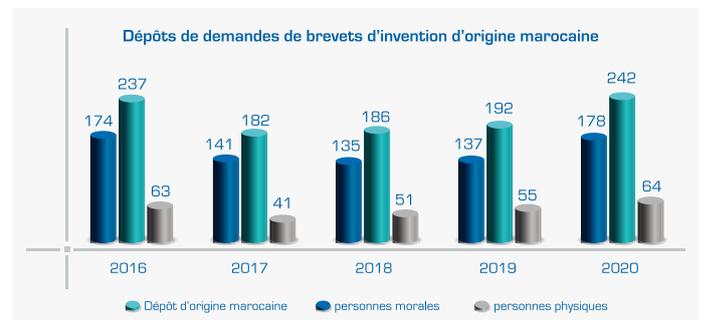
En 2020, les déposants des Etats Unis d'Amérique maintiennent la première place avec une part de 33% du total des demandes de brevet d'origine étrangère, les dépôts français arrivent en deuxième position avec une part de 14% suivis de ceux en provenance de la Suisse avec une part de 8%.

C. Répartition des dépôts des demandes de brevet d'invention d'origine étrangère par domaine technologique

Mécanique énergétique et green-Tech		20%
Manutention	2%	
Moteurs, pompes, turbines	3%	
Autres machines spéciales	3%	
Procédés et appareils thermiques	1%	
Éléments mécaniques	1%	
Transport	3%	
Génie civil	3%	
Techniques de mesure	2%	
Machines-outils	1%	
Machine à fabriquer du papier et des textiles	1%	
Electricité, Electronique, Télécoms et TIC		19%
Machines et appareils électriques, énergie électrique	2%	
Communication numérique	1%	
Télécommunications	1%	
Informatique	1%	
Semi-conducteurs	1%	
Dispositifs de commande	1%	
Mobilier, jeux	1%	
Autres biens de consommation	2%	
Technologie médicale	3%	
Techniques audiovisuelles	2%	
Optique	1%	
Techniques de mesure	3%	
Chimie biotechnologie, Pharmacie		61%
Biotechnologie	15%	
Produits pharmaceutiques	27%	
Chimie macromoléculaire, polymères	3%	
Chimie de base	3%	
Matériaux, métallurgie	3%	
Génie chimique	2%	
Écotecnologie	1%	
Techniques de surface	3%	
Chimie alimentaire	2%	
Analyse de matériels biologiques	2%	

3. DÉPÔTS DES DEMANDES DE BREVET D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE

A. Evolution des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine



L'évolution des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine a concerné aussi bien les personnes morales que les personnes physiques, avec des taux d'évolution respectifs de +30% et de +8% par rapport à l'année 2019.

Il est à noter que 57 demandes de brevet d'invention d'origine marocaine se rapportent à des solutions pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

B. Evolution des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine par nature de déposant

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnes Physiques	70	63	41	51	55	64
Universités	109	131	96	108	108	136
Entreprises	14	21	27	17	14	26
Centres de recherche	31	24	21	14	15	16

La répartition des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine par catégorie du déposant, illustre la prédominance des demandes émanant des universités (56%), suivies des demandes déposées par des personnes physiques (26%) et en troisième position, les demandes déposées par des entreprises (16%).

C. Répartition des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine par domaine technologique

Le domaine de l'électronique, électricité et TIC arrive en tête du classement des demandes d'origine marocaine par domaine technologique avec une part de 40% du total des dépôts, suivi par le domaine de la mécanique, énergétique et green-Tech avec une part de 31% et du domaine de la chimie, pharmacie et biotechnologie avec une part de 28%.

Mécanique énergétique et green-Tech		31%
Manutention	3	
Moteurs, pompes, turbines	15	
Autres machines spéciales	5	
Procédés et appareils thermiques	6	
Éléments mécaniques	5	
Transport	11	
Génie civil	12	
Techniques de mesure	14	
Machines-outils	3	
Machine à fabriquer du papier et des textiles	2	
Total	76	

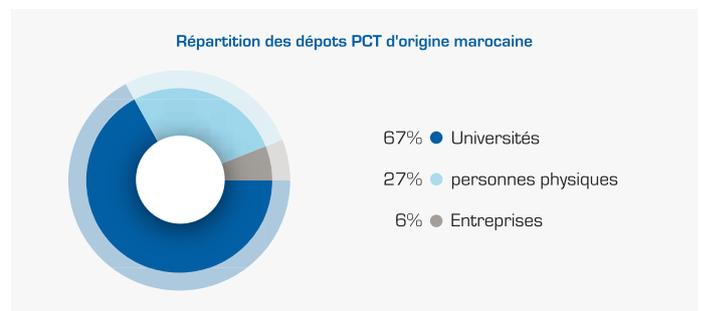
Electricité, Electronique, Télécoms et TIC		40%
Machines et appareils électriques, énergie électrique	7	
Communication numérique	5	
Télécommunications	2	
Informatique	17	
Semi-conducteurs	2	
Dispositifs de commande	11	
Mobilier, jeux	9	
Autres biens de consommation	6	
Technologie médicale	38	
Techniques audiovisuelles	4	
Total	97	

Chimie biotechnologie, Pharmacie		28%
Biotechnologie	5	
Produits pharmaceutiques	9	
Chimie macromoléculaire, polymères	4	
Chimie de base	12	
Matériaux, métallurgie	8	
Génie chimique	14	
Écotecnologie	10	
Chimie alimentaire	5	
Techniques de surface	2	
Total	69	

4. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVET D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

Année	Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (MAROC pays d'origine)				
	2016	2017	2018	2019	2020
Dépôt international	30	40	43	28	33

Les demandes de brevet d'invention d'origine marocaine déposées auprès de l'OMPIC en tant qu'office récepteur, ont enregistré une augmentation de 18 % par rapport à l'année 2019. La répartition par nature du déposant montre que 73% des demandes ont été déposées par des personnes morales, contre 27% par des personnes physiques.



II. EVALUATION DES DEMANDES DE BREVET D'INVENTION SUR LA BASE DES RAPPORTS DE RECHERCHE AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE

L'OMPIC a réalisé en 2020, 675 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité, répartis comme suit :

Rapports de recherches réalisés au cours de l'année 2020	Demande d'origine marocaine	Demande d'origine étrangère	TOTAL
Rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité	209	148	357
Rapport de recherche définitif avec opinion sur la brevetabilité	92	226	318

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

Critères de Pertinence	Evaluation des demandes de brevet examinées en 2020 sur la base du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité			
	Demande d'origine marocaine		Demande d'origine étrangère	
	2019	2020	2019	2020
Nouveauté et activité inventive	37%	47%	34%	41%
Nouveauté et absence d'activité inventive	41%	23%	54%	42%
Absence de nouveauté et d'activité inventive	22%	30%	12%	17%

L'évaluation des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine et d'origine étrangère examinées en 2020 montre que 44% de ces demandes présentent un caractère nouveau et inventif contre 35% pour l'année 2019 et seulement 24% présentent une absence de nouveauté et d'activité inventive contre 16% de l'année 2019.

III. PUBLICATION ET DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

1. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2020, 2853 demandes de brevet d'invention et 561 brevets d'invention ont été publiés par l'OMPIC sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma> et sont consultables via le service d'information du registre national des brevets <https://patentregister.ompic.ma>.

Type de publication	Définition	Nombre de publication en 2019	Nombre de publication en 2020
A1	Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité	2291	2853
A2	Publication de la demande de brevet seule	0	0
A3	Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement	8	1
B1	Publication du Brevet délivré	487	561
B2	Publication du Brevet délivré modifié	27	35

Ces publications sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB), ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (<http://www.arabpat.com/>).

2. DÉLIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2020, 596 brevets d'invention ont été délivrés contre 514 en 2019, ce qui représente une diminution de 16%.

A. Répartition des brevets d'invention délivrés par domaine technologique

Domaine technologique	pourcentage
Chimie biotechnologie pharmacie	59%
Electricité, électronique, Télécoms et TIC	24%
Mécanique, énergétique et green-Tech	17%

B. Répartition des brevets d'invention délivrés par pays d'origine

Les dépôts émanant des Etats-Unis d'Amérique occupent la première position dans le classement des brevets délivrés par l'Office en 2020 avec une part de 20%, suivis par les dépôts d'origine marocaine avec une part de 16% du total des brevets d'invention délivrés. En troisième position, arrivent les dépôts français qui représentent 12% des brevets délivrés.

C. Maintien en vigueur des brevets d'invention

Les brevets d'invention sont délivrés pour une durée de 20 ans, pendant laquelle des droits exigibles pour les maintenir en vigueur, doivent être acquittés pour les années qui suivent celle au cours de laquelle ils ont été délivrés.

	2019	2020
Annuités payées	3420	3467
Déchéance	642	310



SIGNES
DISTINCTIFS

SIGNES

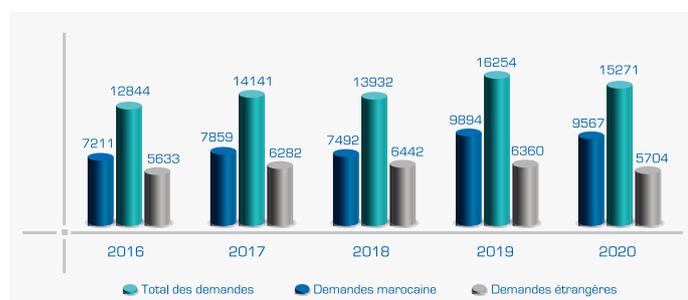
DISTINCTIFS

I. MARQUES

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES

A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des demandes d'enregistrement de marques	Demandes de marques marocaines	Demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale (Demandes + désignations postérieures)	Total
2016	12844	7211	1639	3994	5633
2017	14141	7859	1586	4696	6282
2018	13932	7492	1711	4731	6442
2019	16254	9894	1673	4687	6360
2020	15271	9567	1583	4121	5704



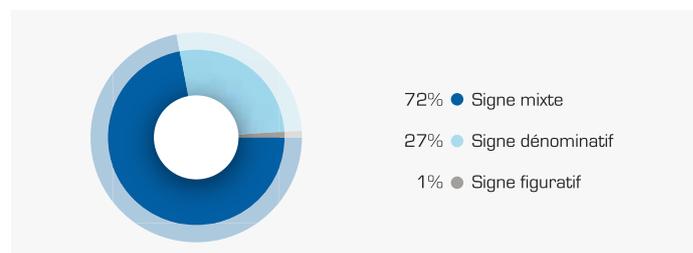
Les demandes d'enregistrement de marques d'origine étrangère ont connu une baisse de 10% passant de 6360 demandes en 2019 à 5704 en 2020.

B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par nature du déposant

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	Part 2020
Personne Morale	5695	6049	5553	7632	6593	-13%	69%
Personne Physique	1519	1815	1941	2262	2974	+31%	31%

Durant l'année 2020, 69% des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine ont été effectuées par des personnes morales, contre une part de 77% en 2019.

C. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par type de signe



L'OMPIC a enregistré durant l'année 2020 une baisse de 6% des demandes d'enregistrement des marques par rapport à l'année 2019 soit 15271 demandes contre 16254 en 2019.

Ce nombre total des demandes d'enregistrement de marques comprend aussi bien les demandes d'enregistrement de marques déposées directement au Maroc auprès de l'OMPIC (11 150 demandes en 2020) que les demandes internationales qui ont sollicité la protection au Maroc via la voie Internationale (Système de Madrid) : 4121 désignations via ce système.

Les demandes d'origine marocaine ont connu une baisse de 3% par rapport à 2019. Il est à souligner que celles-ci représentent 63% du total des demandes d'enregistrement.

Au cours de l'année 2020, la part la plus importante des demandes de marques marocaines concerne les signes mixtes avec 72% du total des demandes, suivie par les marques dénominatives avec une part de 27%.

Le choix du type mixte s'explique par l'étendue de la protection incorporant aussi bien des signes figuratifs que des éléments verbaux.

D. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Demandes MA 2020	Part en 2020	Demandes MA 2019	Part en 2019
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, savons non médicamenteux,...	1881	20%	1614	9%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café, riz, tapioca et sagou, farines ...	1462	15%	1131	7%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	1459	15%	1127	7%
35	Publicité, gestion des affaires commerciales, administration commerciale, travaux de bureau.	1383	14%	1225	7%
41	Éducation, formation, divertissement, activités sportives et culturelles.	1191	12%	2334	14%
29	Viande, poisson, volaille et gibier, extraits de viande, fruits et légumes conservés...	884	9%	765	4%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	671	7%	562	4%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	608	6%	576	3%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	591	6%	554	3%
43	Services de restauration (alimentation), hébergement temporaire.	556	6%	431	3%

La classe 3 relative notamment aux produits cosmétiques et aux préparations nettoyantes non médicamenteuses arrive en tête de la liste des classes des produits et services les plus désignées avec une part de 20% contre 9% en 2019. Les classes 30 et 5 occupent la 2ème place avec une part de 15% chacune.

Il est à noter que toutes les classes du top 10 ont connu une augmentation en 2020, à l'exception de la classe 41 qui correspond aux « services d'éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles ».

E. Nombre de classes désignées dans les demandes de marques d'origine marocaine

Année	Total des classes désignées
2016	14991
2017	17193
2018	14621
2019	17021
2020	18482

Il est à noter que le Maroc opte pour un système multi-classes permettant au déposant d'enregistrer une marque pour des produits et/ou services appartenant à plusieurs classes (selon la classification de Nice).

En 2020, la moyenne des classes désignées dans une demande d'enregistrement de marque est de 2 classes.

F. Répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt

Lieu de dépôt	Nombre de dépôts	Part en %
En ligne (via la plateforme Directompic)	8791	78,88%
Casablanca-Settat	1586	14,23%
Rabat-Salé-Kénitra	159	1,43%
L'Oriental	149	1,34%
Souss-Massa	102	0,92%
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	73	0,66%
Fès-Meknès	69	0,62%
Marrakech-Safi	68	0,61%
Guelmim-Oued Noun	64	0,57%
Béni Mella-Khénifra	31	0,28%
Lâayoune-Sakia El Hamra	20	0,18%
Drâa- Tafilalet	17	0,15%
Dakhla- Oued Ed-Dahab	16	0,14%

Les demandes déposées en ligne via la plateforme DirectOMPIC ont occupé, en 2020, une part d'environ 79% contre 49% en 2019, réalisant ainsi une forte croissance de 61%.

Il est à noter que l'OMPIC continue à encourager les usagers à recourir aux services électroniques qui offrent des avantages en matière de réduction des tarifs allant jusqu'à -50% par rapport au dépôt papier ainsi qu'en termes de facilité d'utilisation et d'accessibilité grâce notamment aux récents développements réalisés dans les plateformes électroniques de l'OMPIC.

Pour les dépôts physiques, la région de Casablanca-Settat arrive en première position, avec une part de 14% des demandes contre 29% en 2019, suivie des autres régions avec des parts individuelles ne dépassant pas 1,5%.

2. EXAMEN DES MOTIFS ABSOLUS

A. Rejets des demandes d'enregistrement de marques nationales

	Total des rejets des demandes nationales	Rejets partiels	Rejets totaux
2019	528	270	258
2020	505	197	308

En 2020, le nombre total des rejets, suite à l'examen des motifs absolus des demandes d'enregistrement s'élève à 505.

61% des rejets prononcés portent sur l'ensemble des produits et services désignés soit 308 rejets. Le reste concerne des rejets partiels soit 197 rejets atteignant une part de 39%.

Lesdits rejets ont été principalement émis sur le fondement de l'article 134.b) de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle (caractère descriptif) et de l'article 135 (caractère illicite).

L'OMPIC a reçu 38 observations des déposants suite aux rejets émis au cours de l'année 2020.

B. Refus d'office des enregistrements internationaux désignant le Maroc

	Total des refus d'office	refus partiels	refus totaux
2019	59	28	31
2020	126	56	70

En ce qui concerne les refus d'office portant sur les demandes d'enregistrements internationaux désignant le Maroc, 126 refus d'office ont été prononcés en 2020. Ces refus sont ventilés comme suit : 70 refus totaux et 56 refus partiels.

Le motif de rejet qui est le plus souvent invoqué est le caractère descriptif des signes conformément à l'article 134.b).

L'OMPIC a par ailleurs reçu 22 observations des déposants relatives aux refus émis.

3. PUBLICATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES

	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes publiées	5743	7089	5564	8884	7358

En 2020, les demandes d'enregistrement de marques marocaines publiées sont passées de 8884 en 2019 à 7358 demandes, soit une baisse de 17%.

Il est à noter que la publication concerne les demandes d'enregistrement de marques régulières n'ayant fait l'objet ni d'un retrait ni d'un rejet. La publication se fait toutes les deux semaines dans le catalogue officiel des marques qui est disponible sur le site web : <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques>.

4. ENREGISTREMENT DES MARQUES

A. Enregistrement des marques d'origine marocaine

Année	Marques marocaines enregistrées
2016	6039
2017	6587
2018	5497
2019	5615
2020	5597

Les marques d'origine marocaine enregistrées ont connu une quasi-stagnation : 5615 en 2019 contre 5597 marques enregistrées en 2020.

B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées

Le top 10 des classes dans les marques marocaines enregistrées est le suivant :

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Marques MA enregistrées 2020	Part en 2020	Marques MA enregistrées 2019	Part en 2019
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, savons non médicamenteux,...	846	8%	992	9%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; farines...	716	7%	681	6%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	568	5%	836	7%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	537	5%	748	7%
41	Education; formation; divertissement...	457	4%	1597	14%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	427	4%	482	4%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	311	3%	388	3%
16	Papier et carton ; produits de l'imprimerie,...	273	3%	301	3%
43	Services de restauration, hébergement temporaire	261	3%	288	3%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	257	2%	373	3%

La classe 16 (papier et carton ; produits de l'imprimerie,...) a rejoint le top 10 des classes désignées par les marques marocaines enregistrées au cours de l'année 2020, au détriment de la classe 9 (appareils et instruments scientifiques, nautiques,...).

C. Le nombre de classes désignées dans les marques marocaines (MA) enregistrées

Année	Nombre de classes dans les marques MA enregistrées
2016	12933
2017	15194
2018	8854
2019	11621
2020	10594

En 2020, le nombre de classes désignées est de 10594 classes pour 5597 marques d'origine marocaine enregistrées, soit une moyenne de 2 classes par marque enregistrée.

5. MARQUES INTERNATIONALES SELON LE SYSTÈME DE MADRID (MAROC PAYS D'ORIGINE)

	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes d'enregistrement	102	111	68	85	81

Durant l'année 2020, les demandes d'enregistrement internationales (Maroc pays d'origine dans le cadre du système de Madrid) ont atteint 81 demandes, contre 85 en 2019, soit une baisse de 5%. En outre, l'OMPIC a reçu en cette période de 2020, 41 désignations postérieures.

Les pays les plus désignés dans les demandes d'enregistrement international d'origine marocaine sont principalement l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Union Européenne, la France, l'Algérie, la Chine, l'Espagne, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne.

6. RENOUVELLEMENTS

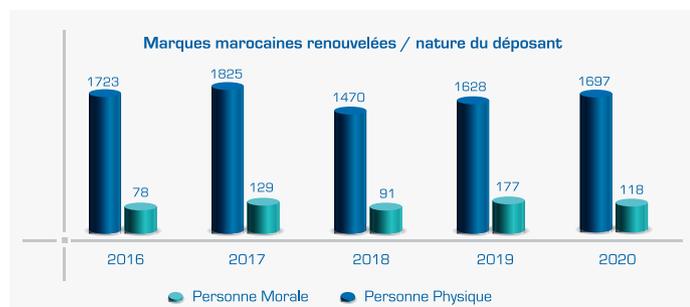
A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des marques renouvelées	Marques marocaines renouvelées	Marques étrangères renouvelées		Total marques étrangères renouvelées
			Voie nationale	Voie internationale	
2014	6163	508	612	5043	5655
2015	8464	1660	1415	5389	6804
2016	8960	1801	1578	5581	7159
2017	8481	1953	1657	4871	6528
2018	8403	1561	1691	5151	6842
2019	8059	1804	1509	4746	6255
2020	8751	1815	1791	5145	6936

Durant l'année 2020, le nombre total des marques renouvelées a atteint 8751 contre 8059 marques par rapport à l'année 2019, soit une augmentation de 8%. Le nombre de marques renouvelées d'origine marocaine a connu une légère augmentation de 0,6% en 2020, en passant de 1804 en 2019 à 1815 marques en 2020. Les marques renouvelées d'origine marocaine représentent 21% du total des marques renouvelées.

Par ailleurs, les marques d'origine étrangère renouvelées (voie nationale et voie internationale) ont connu une augmentation de 10% en passant de 6255 en 2019 à 6936 en 2020.

B. Répartition des marques marocaines renouvelées par nature de déposant



93% des marques marocaines renouvelées en 2020 concernent des demandes effectuées par des personnes

morales, contre 7% des renouvellements effectués par des personnes physiques.

Les renouvellements de marques détenues par des personnes morales ont enregistré une augmentation de 109%, en passant de 1628 en 2019 à 3396 marques renouvelées en 2020.

C. Répartition des marques marocaines renouvelées par type de signe

Type de signe	2019	2020
Signe dénominatif	1033	2229
Signe mixte	744	1288
Signe figuratif	27	97

D. Les premières classes dans les marques marocaines renouvelées

Le top 5 des classes désignées dans les marques marocaines renouvelées est le suivant :

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Marques MA renouvelées 2020	Part en 2020	Marques MA renouvelées 2019	Part en 2019
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	659	18%	272	6%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	593	16%	432	9%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	509	14%	227	5%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	468	13%	284	6%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	461	12%	308	6%

La classe 5 concernant le secteur des produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires, a connu l'évolution la plus importante en 2020 enregistrant une augmentation de 142% par rapport à l'année 2019.

E. Le nombre de classes dans les marques d'origine marocaine renouvelées

Le nombre de classes dans les marques marocaines renouvelées en 2020 est de 7619 classes pour 1815 marques marocaines renouvelées, soit une moyenne de 4 classes par marque renouvelée.

Année	Nombre de classes figurant dans les marques MA renouvelées
2015	3648
2016	4628
2017	6237
2018	4771
2019	4897
2020	7619

7. OPÉRATIONS POSTÉRIEURES PORTANT SUR LES MARQUES

Opérations postérieures	Nature de l'opération	2019	2020	2020/ 2019
Opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	262	275	+5%
	Cession partielle	2	0	-
	fusion	13	11	-15%
	Absorption	2	3	50%
	Transmission par héritage	1	2	100%
	Licence exclusive	1	3	200%
	Licence non exclusive	1	1	0%
	Retrait	136	112	-18%
	Renonciation	63	48	-24%
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom et/ou d'adresse	212	245	16%
Total des opérations		693	700	+1%

Les opérations postérieures aux dépôts des demandes d'enregistrement des marques ou des marques concernent en particulier les actes modifiant, transmettant ou affectant la propriété ou la jouissance du droit sur la marque ou la demande d'enregistrement de marque. Ces actes peuvent témoigner du niveau de dynamisme et de valorisation des marques en tant qu'actifs immatériels.

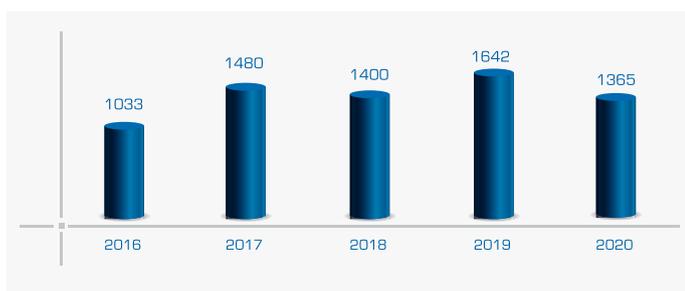
Durant l'année 2020, l'OMPIC a inscrit au Registre National des Marques 700 opérations postérieures contre 693 en 2019.

Les opérations affectant la jouissance des droits représentent une part de 65% du total des opérations reçues en 2020, soit 455 opérations. Les opérations relatives aux changements portant sur l'identité du titulaire représentent 35% soit 245 opérations.

Le total des marques, qui ont fait l'objet des inscriptions modifiant, transmettant ou affectant le droit, s'élève à 1465 avec une moyenne de 3 titres par demande d'inscription. A noter que la cession totale est l'acte affectant la jouissance le plus en vue avec 275 opérations.

II. OPPOSITION

1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS



L'OMPIC a reçu au cours de l'année 2020, 1365 demandes d'opposition à l'enregistrement de marques contre 1642 en 2019, soit une baisse de 17%.

Le taux d'opposition par rapport au total des demandes d'enregistrement de marques (15271 demandes) reçues par l'Office au cours de l'année 2020 est de 9%

Classe	Contenu	2019	2020
30	Aliments d'origine végétale	238	289
3	Cosmétiques et détergents	342	261
5	Produits pharmaceutiques et autres préparations à usage médical ou vétérinaire	212	195
29	Aliments d'origine animale, légumes et produits horticoles	103	125
35	Publicité, gestion des affaires commerciales, administration, import-export	157	110
9	Appareils scientifiques	135	91
32	Bières, eaux minérales (boissons), eaux gazeuses, boissons à base de fruits, jus de fruits	82	71
41	Education, formation, divertissement, activités sportives et culturelles	97	56
12	Véhicules, appareils de locomotion	73	56
25	Vêtements, chaussures, chapelleries	74	51

Les classes qui font l'objet le plus de demandes d'opposition sont celles portant sur les produits de l'agroalimentaire, les produits cosmétiques et les produits pharmaceutiques.

2. ANALYSE DES OPPOSITIONS SELON LES PARTIES CONCERNÉES

A. Demande de marque objet d'oppositions

Durant l'année 2020, 1161 demandes d'opposition ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées selon la voie

nationale, contre 1566 en 2019. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi 85% des demandes objet des oppositions contre 95% en 2019. Concernant les marques internationales désignant le Maroc, 204 demandes ont fait l'objet d'oppositions contre 76 en 2019.

B. Nature du droit antérieur

Le nombre d'oppositions, dont les marques antérieures sont des marques nationales, est de 910 oppositions contre 1052 en 2019, soit 67% de l'ensemble des oppositions reçues en 2020.

Par ailleurs, le nombre d'oppositions dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition enregistrée est de 368 contre 459 en 2019, soit 27% de l'ensemble des oppositions.

Le nombre de demandes d'opposition déposées en invoquant la notoriété de la marque de l'opposant reçu au cours de l'année 2020 est de 87 soit 6% des oppositions contre 131 demandes en 2019.

Les premiers pays utilisant le système d'opposition

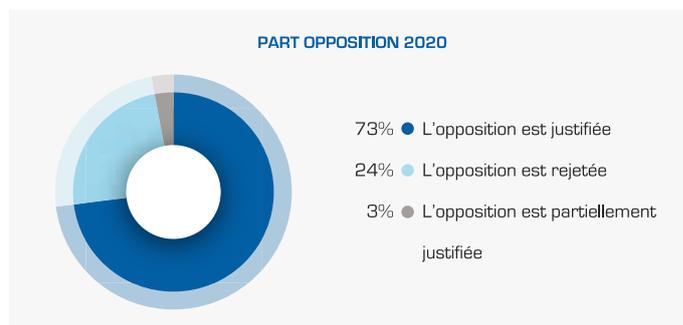
Pays	2020	2019	2018
MAROC	726	876	717
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	52	74	62
FRANCE	25	14	15
ESPAGNE	16	13	23
SUISSE	14	09	08

Les titulaires marocains de marques demeurent en tête du classement des utilisateurs du système d'opposition en 2020, avec 726 opposants. En deuxième position, arrive les Etats Unis d'Amérique avec 52 opposants puis la France en troisième position avec 25 opposants.

3. DÉCISIONS RENDUES PAR L'OMPIC

Durant l'année 2020, l'OMPIC a rendu 2041 décisions, contre 1325 en 2019, ce qui représente une forte progression de l'ordre 55% par rapport à 2019.

Les décisions justifiant les oppositions représentent 73% de l'ensemble des décisions rendues (contre 60% en 2019), 24% des décisions ont consisté en le rejet des oppositions (contre 26% en 2019) tandis que 3% (contre 2% en 2019) des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).



III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

A. Demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

Année	Total des demandes	Demandes marocaines	Demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2016	1388	822	155	411	566
2017	1228	783	85	360	445
2018	1238	850	68	320	388
2019	1307	817	69	421	490
2020	983	703	55	225	280

983 demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels ont été reçues au titre de l'année 2020, dont 703 sont d'origine marocaine et 280 sont d'origine étrangère.

Sur les 280 demandes étrangères, 225 demandes ont été déposées selon le système de La Haye soit un taux de 80%.

B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement d'origine nationale et internationale

	2016	2017	2018	2019	2020	2019/2020
Demandes marocaines	4025	3522	3906	3828	2902	-24%
Demandes étrangères	2220	1701	1462	1435	1059	-26%
Total	6245	5223	5368	5263	3961	-25%

Le nombre de dessins et modèles industriels déposés en 2020 a atteint 3961 dessins et modèles, soit une baisse de 25% par rapport à l'année 2019. La moyenne des dessins et modèles contenus dans les demandes, toutes origines confondues, est de 4 dessins ou modèles.

C. Demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	Part 2020
Personne Morale	707	658	720	686	578	-16%	82%
Personne Physique	115	125	130	131	125	-4.5%	18%

L'année 2020 a connu une baisse de 16% des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels déposées par les personnes morales. Cependant, leur part reste la plus importante [82%]. Les demandes déposées par des personnes physiques ont connu une baisse de 4.5%.

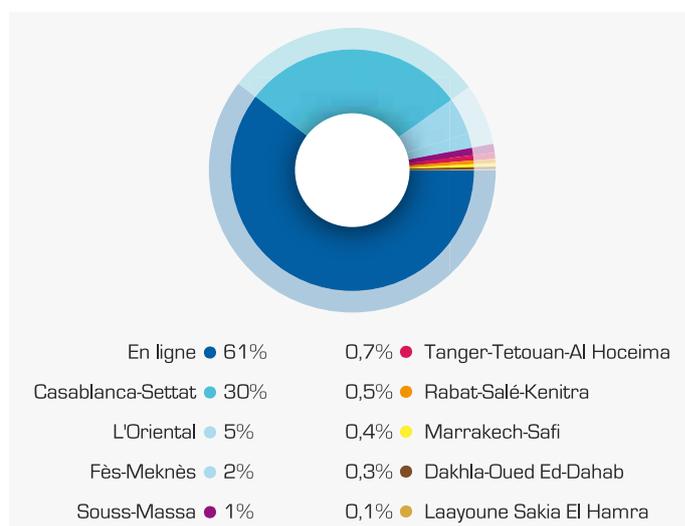
D. Les dix premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine

Classe	Contenu	2020	Part 2020	2019	Part 2019
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	266	38%	256	31%
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	76	11%	47	6%
26	Appareils d'éclairage	47	7%	27	3%
25	Constructions et éléments de construction	29	4%	29	4%
32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	27	4%	26	3%
2	Articles d'habillement et mercerie	26	4%	47	6%
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	25	4%	67	8%
6	Ameublement	21	3%	34	4%
5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	17	2%	19	2%
24	Médecine et laboratoires	16	2%	4	0,5%

Durant l'année 2020, la classe 9 a maintenu sa position en tête du classement en étant désignée dans 266 demandes, suivie par la classe 19 qui est passée de la 4^{ème} position en 2019 à la 2^{ème} position en 2020 avec 76 demandes. De même pour la classe 26 qui est passée de la 8^{ème} position en 2019 à la 3^{ème} en 2020 avec 49 demandes. La classe 5 a rejoint le top 10 classes avec 17 demandes.

E. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt

Lieu de dépôt	Nombre de dépôts	Part en %
En ligne	463	61%
Casablanca-Settat	224	30%
L'Oriental	34	5%
Fès-Meknès	12	2%
Souss-Massa	10	1%
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	5	0,7%
Rabat-Salé-Kenitra	4	0,5%
Marrakech-Safi	3	0,4%
Dakhla-Oued Ed-Dahab	2	0,3%
Laayoune Sakia El Hamra	1	0,1%



En 2020, 61% des demandes nationales ont été déposées en ligne sur la plateforme DirectOMPIC, contre une part de 26% en 2019 : soit une hausse remarquable de 138%.

Concernant les dépôts physiques, la région de Casablanca-Settat arrive en tête du classement des lieux de dépôt, avec une part de 30% suivie par les régions de l'Oriental, Fès-Meknès et Souss-Massa avec des parts respectives de 5%, 2% et 1%.

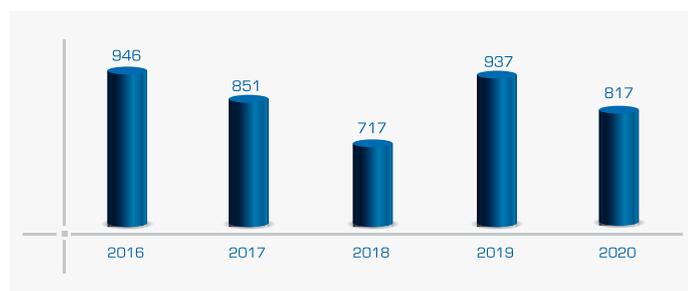
2. DÉCISIONS DE REJET DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Durant l'année 2020, l'OMPIC a émis 7 décisions de rejet concernant les demandes nationales déposées directement à l'OMPIC, dont une décision concerne le rejet partiel de la demande (une partie des dessins et modèles).

Ces rejets trouvent leur fondement dans les dispositions de l'article 113 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle.

3. PUBLICATION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
946	851	717	937	817	-12%



817 enregistrements de dessins et modèles industriels ont été publiés par l'OMPIC en 2020 contre 937 en 2019, soit une baisse de 12%.

Le catalogue officiel des dessins et modèles industriels est publié mensuellement sur le site de l'OMPIC <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-dmi>.

4. RENOUVELLEMENTS

Année	Total des renouvellements	Renouvellements marocains	Renouvellements étrangers		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2016	760	183	32	545	577
2017	725	142	55	528	583
2018	859	198	46	615	661
2019	863	176	55	632	687
2020	1116	219	46	851	897

Le nombre total des renouvellements de dessins et modèles industriels en 2020 a atteint 1116 contre 863 en 2019, soit une augmentation de 29%.

En se référant à l'origine des dessins et modèles industriels, il en ressort que le nombre de renouvellements de dessins et modèles industriels d'origine marocaine a connu une hausse de 24% par rapport à 2019 passant de 176 en 2019 à 219 en 2020. Il est à noter qu'une plus grande augmentation a été constatée au niveau des renouvellements internationaux (35%).

5. DESSINS ET MODÈLES INTERNATIONAUX SELON LE SYSTÈME DE LA HAYE (MAROC PAYS INTERMÉDIAIRE)

	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes d'enregistrement international	5	3	0	6	0
Nombre de modèles	15	6	0	53	0
Renouvellement	3	2	1	2	4

En 2020, l'OMPIC n'a reçu aucune demande d'extension de protection de dessins et modèles au niveau international en tant qu'office intermédiaire. En ce qui concerne les renouvellements d'enregistrements internationaux, 4 demandes ont été reçues et transmises au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

6. OPÉRATIONS PORTANT SUR LES DESSINS ET MODÈLES

Opérations postérieures	Nature de l'opération	2020
Opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	4
	Renonciation	3
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom /	0
	adresse / nom et adresse	
Total		7

Le nombre des opérations postérieures sur les dessins et modèles industriels était très faible en 2020. En effet, l'OMPIC a inscrit au registre national des Dessins et Modèles Industriels 4 cessions totales à l'égard de dessins et modèles marocains et 3 renonciations.

IV. INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

En 2020, aucune demande d'enregistrement des indications géographiques (I.G.) ou appellations d'origine (A.O.) n'a été déposée à l'OMPIC. Toutefois, l'OMPIC a continué, durant cette année, à contribuer aux travaux de la Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (CNSDOQ) pour l'examen des dossiers des demandes de reconnaissance des indications géographiques et des appellations d'origine déposées auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Le registre national des IG/AO qui compte à ce jour 56 I.G. et A.O. est disponible sur le site de l'OMPIC via l'URL : <http://ompic.ma/fr/content/indications-geographiques-et-appellations-dorigine>.

V. NOMS COMMERCIAUX

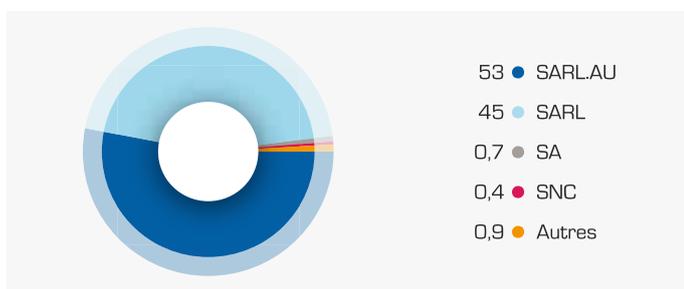
1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CRÉATION D'ENTREPRISES

Année	Total des intentions de création	Dénominations	Enseignes
2016	70901	62691	8210
2017	72022	63787	8235
2018	80605	72080	8525
2019	86850	78335	8515
2020	110561	102334	8227

En 2020, l'OMPIC a délivré 110561 noms commerciaux relatifs aux intentions de création d'entreprises, soit une augmentation avoisinant les 27% par rapport à 2019. La domination des personnes morales dans les intentions de création d'entreprises est toujours confirmée. En effet, elles constituent 93% des intentions de création contre 7% pour les enseignes. Il est à noter que les dénominations ont enregistré une augmentation de 31% par rapport à l'année 2019.

2. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

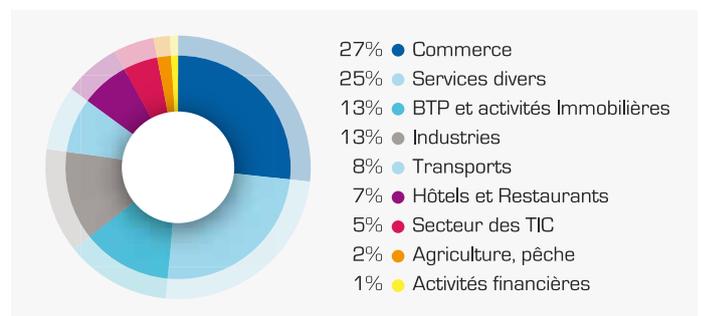
Forme Juridique	Part en %
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique (SARLAU)	53%
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	45%
Société Anonyme (SA)	0,7%
Société en Nom Collectif (SNC)	0,4%
Autres	0,9%



Les formes juridiques les plus sollicitées par les demandeurs des noms commerciaux restent la SARL à associé unique et la SARL qui représentent respectivement 53% et 45% du total des intentions de création des sociétés commerciales. Quant à la société anonyme, elle ne représente que 0,7% du total des intentions de création.

3. RÉPARTITION SECTORIELLE

Secteurs	Intentions de création 2020	Part en %
Commerce	30379	27%
Services divers	27167	25%
BTP et activités Immobilières	14056	13%
Industries	13997	13%
Transports	8945	8%
Hôtels et Restaurants	7702	7%
Secteur des TIC	5065	5%
Agriculture, pêche	1943	2%
Activités financières	1307	1%



En 2020, les secteurs Commerce, services, BTP et activité immobilières ainsi que l'industrie représentent 78% des intentions des créations avec des parts respectives de 27%, 25% et 13% pour les deux derniers. Il est à noter que la part du secteur Commerce a connu une évolution de 35% par rapport à 2019 lui permettant d'occuper la 1^{ère} place au détriment du secteur Services qui représentait depuis plusieurs années le premier secteur demandé.

L'année 2020 a connu également l'évolution des parts de certains secteurs notamment les secteurs Transports et Hôtels et restaurants avec des variations respectives de +35% et +16%.

4. RÉPARTITION RÉGIONALE

Lieu de dépôt	Part en %
En ligne	76%
Casablanca-Settat	9%
Rabat-Salé-Kenitra	4%
Marrakech-Safi	2%
Fès-Meknès	2%
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	2%
L'Oriental	1%
Guelmim-Oued Noun	1%
Drâa-Tafilalet	0,9%
Souss-Massa	1%
Béni Mella-Khénifra	0,7%
Dakhla-Oued Ed-Dahab	0,5%
Laayoune Sakia El Hamra	0,3%

En 2020, les demandes en ligne sur la plateforme DirectOMPIC ont connu une augmentation remarquable, représentant une part de 76% de l'ensemble des demandes des intentions de création contre 41% en 2019.

Concernant le dépôt physique, la région de Casablanca-Settat arrive en 1^{ère} position avec une part de 9%, suivie par les régions Rabat-Salé-Kenitra, Marrakech-Safi, Fès-Meknès et Tanger-Tetouan-Al Hoceima avec des parts respectives de 4% et d'environ 2% pour les trois autres régions.



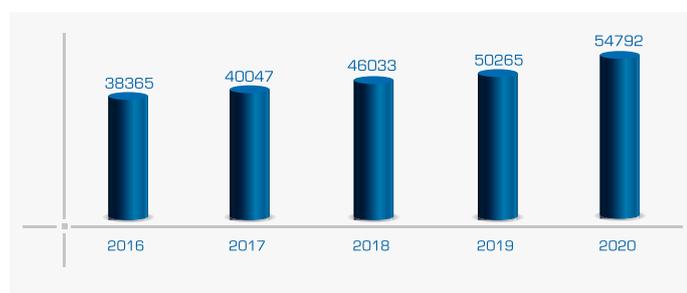


REGISTRE CENTRAL
DU COMMERCE

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

I. PERSONNES MORALES

1. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS



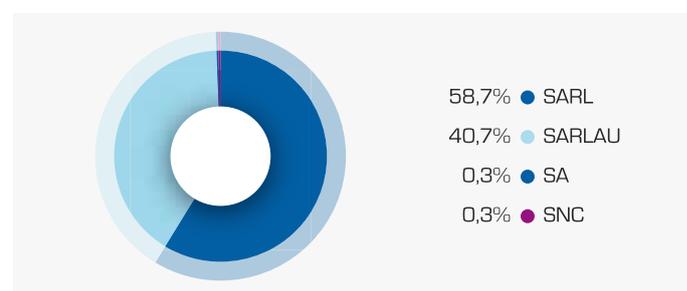
Le nombre de sociétés créées durant l'année 2020 est de 54.792 entreprises (Personnes Morales) contre 50.265 en 2019 soit une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente.

2. RÉPARTITION RÉGIONALE

La répartition régionale des nouvelles immatriculations au registre de commerce montre que la région Casablanca-Settat maintient sa première position dans le classement des régions en attirant le plus de création d'entreprises avec une part d'environ 34% de l'ensemble des nouvelles immatriculations, suivie des régions Rabat-Salé-Kénitra (13,5%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11%) et Marrakech-Safi (10%).

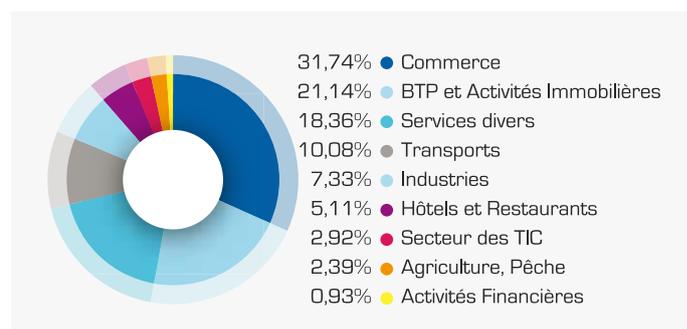
	2016	2017	2018	2019	2020
Casablanca-Settat	14128	14524	16568	17994	19 338
Rabat-Salé-Kénitra	5725	6051	6638	7284	7 701
Tanger-Tétouan-Al-Hoceima	4008	4357	5432	5748	6 245
Marrakech-Safi	4021	4129	4655	5084	5 584
Fès-Meknès	2777	2850	3381	3610	4 003
Souss-Massa	2274	2488	2700	2937	3 646
Laâyoune-Sakia-El Hamra	1428	1500	1717	1949	2 112
L'Oriental	1239	1212	1766	1859	2 287
Béni Mellal-Khénifra	833	897	1088	1280	1 529
Drâa-Tafilalet	752	830	882	1023	1 000
Dakhla-Oued Ed-Dahab	854	765	845	1001	892
Guelmim-Oued Noun	317	444	361	496	455

3. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE



La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce en 2020, montre la prédominance des SARL à associé unique (58,7%) et des SARL (40,7%). Il est à noter que la SA ne représente que 0,3% du nombre total des entreprises personnes morales créées en 2020.

4. RÉPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du «Commerce» occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises nouvellement créées en 2020, enregistrant à lui seul 31,74% du total des immatriculations, suivi par le secteur du «BTP et activités Immobilières» avec une part de 21,14%. Quant au secteur du «Services divers» il vient en troisième position avec une part de 18,36%.

5. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu en 2020, 46.840 déclarations d'inscriptions modificatives au registre de commerce concernant les personnes morales, soit une régression de -21% par rapport à l'année 2019 (59.290).

6. RADIATIONS DES PERSONNES MORALES

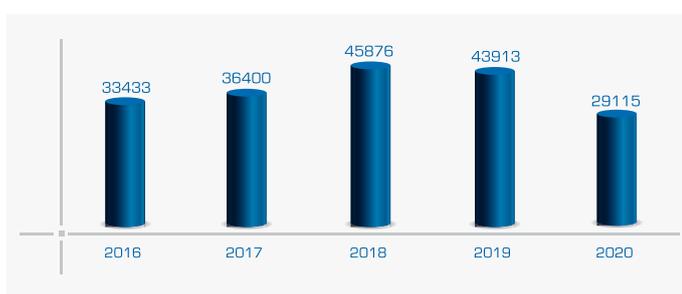


En ce qui concerne les radiations des entreprises, l'année 2020 a connu la radiation de 3.667 sociétés, contre 6.272 en 2019.

En parallèle, 5.260 entreprises sont entrées en phase de dissolution en 2020 contre 7.905 en 2019.

II. PERSONNES PHYSIQUES

1. EVOLUTION DES CRÉATIONS



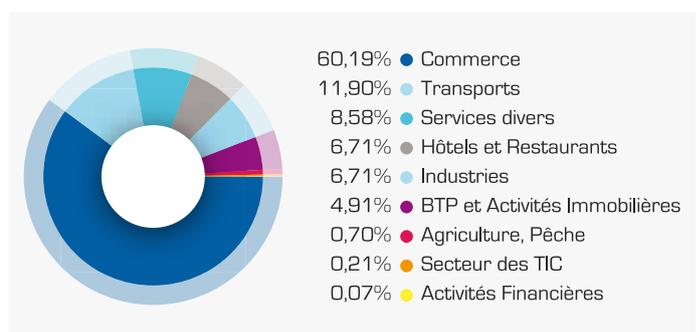
En 2020, la création des entreprises individuelles (personnes physiques) a connu une forte baisse de 33.70% par rapport à l'année 2019, soit de 29.115 créations contre 43.913 en 2019.

2. RÉPARTITION RÉGIONALE

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	5892	7756	14446	11263	4878
L'Oriental	5904	5735	6900	6389	3427
Fés-Meknès	3200	3712	3913	3980	3198
Casablanca-Settat	3902	3839	3793	4223	3045
Rabat-Salé-Kénitra	3470	3608	3781	4196	2950
Marrakech-Safi	2444	2633	2704	2815	2654
Souss-Massa	2222	2393	2744	2969	2648
Béni Mellal-Khénifra	1435	1578	1773	2078	1987
Laâyoune-Sakia El Hamra	2353	2627	2967	3001	1950
Dakhla-Oued Ed-Dahab	499	589	739	678	828
Guelmim-Oued Noun	1173	937	954	1055	786
Drâa-Tafilalet	939	993	1162	1266	764

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima vient en tête des régions en terme de création des personnes physiques en 2020 enregistrant 4878 créations avec une part de 17%, suivie par la région de l'Oriental enregistrant 3427 créations avec une part de 12% et la région de Fés-Meknès enregistrant 3198 nouvelles créations avec une part de 11%.

3. RÉPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles nouvellement créées en 2020, avec une part de 60,19 % du total des immatriculations. En deuxième position, le secteur du « Transports » avec une part de 11,90% suivi du secteur de « Services divers » avec une part de 8,58 %.

III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu en 2020 plus de 244.506 documents (Statuts, PVs, modèles de création et de modification, rapports du commissaire aux comptes) relatifs aux inscriptions effectuées en 2020.

IV. DEPOT DES ETATS DE SYNTHESE

Année	Nombre de dépôts des états de synthèse
2015	157666
2016	166626
2017	171436
2018	182654
2019	150000

Durant les 5 dernières années, le nombre des états de synthèse centralisés au niveau de l'OMPIC est en évolution. Exceptionnellement, cette activité a enregistré une baisse de -17,8% par rapport à 2019 : passant de 182.654 dépôts pour l'exercice 2018 à 150.000 pour l'exercice 2019 (dépôts en 2020).





ACTIVITES DE
DEVELOPPEMENT,
DE FORMATION ET DES
SERVICES D'INFORMATION

ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT

DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION

I. MESURES EXCEPTIONNELLES FACE A LA COVID-19

Face à la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la priorité pour l'OMPIC a été la protection de ses clients et ses collaborateurs tout en garantissant la continuité de ses services et l'adaptation de son activité pour relever les défis que pose cette crise sanitaire. Dans ce sens, l'OMPIC a pris les mesures suivantes :

1. RENFORCEMENT DU CADRE DE PROTECTION ET DE MAINTIEN EN VIGUEUR DES DEMANDES ET DES TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Concernant les procédures devant être accomplies auprès de l'OMPIC et conformément aux dispositions du décret-loi n°2.20.292, relatif à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration, publié au Bulletin Officiel (n°6867 bis) en date du 24 mars 2020, l'OMPIC a informé ses usagers de la suspension des délais en matière de propriété industrielle et commerciale pendant la période de l'état d'urgence sanitaire. Il convient à cet égard de souligner que cette mesure vise à préserver les actifs de propriété industrielle et commerciale, en considérant les éventuels besoins ou difficultés que peuvent rencontrer les titulaires de droits, les déposants ou leurs mandataires. En parallèle, l'Office a poursuivi la réception, l'examen et la publication des demandes de titres de propriété industrielle durant cette période.

Les délais en matière de propriété industrielle et commerciale ont repris à courir le 27 juillet 2020.

2. DÉPLOIEMENT À GRANDE ÉCHELLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES DE L'OMPIC AUX USAGERS

L'accès aux services de l'OMPIC durant cette période a été possible, sans nécessité de déplacement des usagers. Ceci grâce aux deux plateformes de services en ligne www.directOMPIC.ma et www.Directinfo.ma. L'OMPIC a ainsi invité ses usagers à privilégier les services électroniques et a mis en place une mesure exceptionnelle en offrant la possibilité de transmission électronique des demandes via des adresses de messagerie dédiées pour toute procédure qui n'est pas dématérialisée.

L'OMPIC a également lancé son Bureau d'Ordre Digital en s'appuyant sur la plateforme mise en place par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique et l'Agence de Développement du Digital (ADD).

3. DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SERVICES À VALEUR AJOUTÉE POUR STIMULER L'INNOVATION

Dans le cadre des initiatives visant à promouvoir la créativité et pour stimuler l'innovation technologique dans les domaines relatifs à la lutte contre la COVID-19, l'OMPIC a proposé, pendant l'état d'urgence sanitaire et à titre gracieux, des services à valeur ajoutée, aux inventeurs, entreprises et chercheurs dans les universités et centres de Recherche-Développement. Il s'agit de services d'information brevet permettant de prendre connaissance des solutions techniques existantes, de s'en inspirer et de les améliorer. L'Office a également mis à la disposition des chercheurs et industriels des

procédures d'examen accélérées des demandes de protection pour anticiper rapidement la mise sur le marché des innovations. En outre, l'OMPIC a renforcé ses services d'accompagnement des inventeurs et a mis en place une assistance personnalisée pour le dépôt des demandes de brevet d'invention à travers sa plateforme de dépôt en ligne.

4. ADOPTION D'UNE NOUVELLE ORGANISATION DE TRAVAIL

Cette période a été caractérisée par l'adoption d'une nouvelle organisation basée sur le télétravail et sur un système de permanence.

Concernant l'information des usagers, l'OMPIC a publié 5 notes d'information sur les mesures prises pendant la pandémie de COVID-19, aussi bien sur son site web qu'à travers l'outil mis en place par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle concernant le suivi des informations relatives à la politique en matière de propriété intellectuelle mise en œuvre par les États membres.

II. ACTIVITES LIEES AU PROJET DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le projet de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique dont la mise en œuvre est confiée à l'OMPIC, vise la dématérialisation et la simplification de procédures, la réduction des délais de la création des entreprises ainsi que l'harmonisation au niveau national des procédures de création, de modification et de radiation des entreprises. Les actions menées dans le cadre de la réalisation des objectifs de ce projet durant l'année 2020 concernent principalement les axes suivants :

1. MISE EN PLACE DU CADRE JURIDIQUE APPROPRIÉ

Il y a lieu de souligner que le projet de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique est doté d'un arsenal juridique composé de trois lois publiées dans le Bulletin Officiel :

- La loi 87.17 modifiant et complétant la loi n°13.99 portant création de l'OMPIC publiée au BO N° 6702 du 23 août 2018 ;

- La loi 88.17 relative à la création et à l'accompagnement d'entreprises par voie électronique publiée au BO N°6745 du 21 janvier 2019 ;
- La loi 89.17 modifiant et complétant la loi n°15.95 formant Code de Commerce publiée au BO N°6745 du 21 janvier 2019.

L'année 2020 a connu la poursuite des travaux visant l'élaboration des textes d'application relatifs aux lois 88.17 et 89.17.

2. DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME ÉLECTRONIQUE

La plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique est dotée de plusieurs fonctionnalités permettant une utilisation efficace de ses services par les différents acteurs et parties prenantes. Ces fonctionnalités concernent les 3 composantes suivantes :

- Une composante informationnelle à travers le portail de la plateforme qui donne accès à toutes les informations pratiques sur les démarches disponibles via la plateforme ainsi qu'aux supports nécessaires pour en faciliter l'utilisation : tutoriels, vidéos pédagogiques, questions/réponses, guides ...
- Une composante e-services portant sur les services électroniques fournis, à savoir : création d'entreprise, démarches post-crédation, dépôt des actes, suivi des demandes, ...
- Une composante « Administrations » relative aux services fournis au profit des administrations et organismes intervenant dans la création d'entreprise en vue de leur permettre d'accéder aux demandes déposées et de délivrer les certificats et attestations après traitement des demandes.

Le développement des fonctionnalités relatives aux 3 composantes a été poursuivi au cours de l'année 2020 et plusieurs améliorations ont été introduites dans la plateforme suite aux propositions et remarques des différents acteurs et parties prenantes.

3. COORDINATION ET ÉCHANGES AVEC LES INTERVENANTS, PARTIES PRENANTES ET PROFESSIONNELS

Le projet de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique est réalisé en collaboration avec les administrations et organismes concernés à savoir : Ministère de l'Industrie, Ministère de la Justice, Secrétariat Général du Gouvernement, OMPIC, DGI, CNSS, Imprimerie Officielle. Les professionnels suivants : Notaires, Experts comptables, Avocats, comptables agréés continuent de participer à ce projet, à travers le test de la plateforme et le partage de leurs besoins et attentes.

4. CONDUITE DE CHANGEMENT

Des ateliers de conduite de changement ont été organisés au niveau régional dans l'objectif de présenter la plateforme et de recueillir les attentes et remarques des acteurs régionaux en vue d'obtenir leur adhésion et leur implication.

A. Les e-démarches DirectOMPIC

Les services fournis à travers la plateforme DirectOMPIC correspondent aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale, à savoir : les demandes de Certificats Négatifs, les

	CN	Marque	DMI	Brevets d'Invention	Renouvellement Marques	Renouvellement DMI	E-datage
2016	16974	2921	167	115	1939	41	10
2017	21856	3819	151	100	2110	81	30
2018	30845	4505	198	298	2428	94	16
2019	41666	5645	232	315	2391	112	23
2020	95219	8717	487	575	3221	232	10
2020/2019	129%	54%	110%	83%	35%	107%	-57%

Les plus importantes variations enregistrées au cours de l'année 2020 par rapport à l'année 2019 pour les services de protection ou de maintien en vigueur des titres de propriété industrielle et pour les services de demandes de noms commerciaux, se présentent comme suit :

- Demandes de certificats négatifs : +129%
- Dépôts de Dessins et Modèles Industriels : +110%
- Renouvellements de Dessins et Modèles Industriels : +107%
- Brevets d'invention : +83%

Au cours de l'année 2020, des ateliers ont été organisés au profit des acteurs locaux des régions Rabat – Salé – Kénitra – Casablanca – Settat – Fès – Meknès – l'Oriental – Souss Massa Draa.

III. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

1. SERVICES EN LIGNE DE L'OMPIC

Au cours de l'année 2020, l'OMPIC a enregistré 228.363 opérations effectuées en ligne contre 115.800 en 2019, soit un taux d'évolution remarquable de 97%.

L'évolution au cours des cinq dernières années du nombre de transactions se présente comme suit :

Année	Nombre de transactions
2016	71196
2017	82839
2018	100234
2019	115800
2020	228363
2020/2019	97%

dépôts et renouvellements en ligne des Marques et des Dessins et Modèles Industriels, le dépôt des Brevets d'invention et le paiement des annuités ainsi que le service e-datage. Ces services sont accessibles via le lien www.directompic.ma.

- Dépôts de marque : +54%
- Renouvellements Marques : +35%

B. Les services d'information DirectInfo

Les services fournis à travers la plateforme DirectInfo correspondent aux services d'information relatifs au registre central du commerce, à savoir : les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines, ainsi que ceux relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce. Ces services sont accessibles via le lien www.directinfo.ma.

	Bilans et informations financières	Statuts et PVs	Informations légales
2016	37210	6602	2697
2017	37411	9313	3406
2018	41611	9383	4997
2019	45729	15570	4117
2020	67352	44614	7936
2020/2019	47%	187%	93%

L'année 2020 a été marquée par une importante croissance des demandes liées aux :

- Statuts des entreprises et Procès-Verbaux : +187%
- Informations légales : +93%
- Consultation des documents financiers des entreprises : +47%

2. CENTRES DE SERVICE

En 2020, l'OMPIC a poursuivi la mise en œuvre graduelle des Carrés des innovateurs auprès des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services.

Il est à noter que les Carrés des innovateurs sont des espaces multiservices, fruit de la collaboration entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique, l'OMPIC et la Fédération des chambres de commerce, d'industrie et de services (FCCIS). Ces espaces ont pour objectif de renforcer la proximité avec les usagers dans les régions et favoriser l'accès aux services liés à la propriété industrielle et à la création d'entreprise.

Les espaces de services permettent d'offrir aux adhérents des CCIS et aux opérateurs économiques, des services de proximité en matière de propriété industrielle et commerciale.

Durant l'année 2020, 9589 demandes de certificat négatif et 311 demandes de marque ont été déposées auprès des centres de services opérationnels dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra, l'Oriental, Guelmim-Oued Noun et Laâyoune-Sakia El Hamra. La répartition de ces dépôts se présente comme suit :

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Casablanca-Settat : 109 demandes de marque, 3635 demandes de certificat négatif et 10 dessins ou modèles industriels ;
- La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de l'Oriental : 102 demandes de marque,

2105 demandes de certificat négatif et 13 dessins ou modèles industriels ;

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Rabat-Salé-Kenitra: 25 demandes de marque, 1821 demandes de certificat négatif et 1 demande de dessins ou modèles industriels ;

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Guelmim-Oued Noun : 29 demandes de marque, 450 demandes de certificat négatif et 2 dessins ou modèles industriels ;

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Laâyoune-Sakia El Hamra: 11 demandes de marque, 1355 demandes de certificat négatif.

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : 182 demandes de certificat négatif ;

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Souss-Massa 182 demandes de certificat négatif ;

- La Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc de Casablanca : 35 demandes de marque, 23 demandes de certificat négatif.

IV. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE 2020

L'OMPIC célèbre chaque année, la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle. L'objectif de cette manifestation est de présenter le rôle de la propriété industrielle dans la valorisation des créations et de développer chez les entreprises et les jeunes la culture de l'innovation.

Placée sous le thème «Innover pour un avenir vert», la journée mondiale de la propriété intellectuelle a constitué une occasion pour rappeler l'importance de l'engagement collectif pour un avenir durable, et la mobilisation des acteurs économiques publics et privés dans l'atteinte de cet objectif.

La célébration de cette journée au cours de l'année 2020 a eu lieu sur les canaux digitaux en raison du contexte sanitaire. Elle s'est articulée autour des activités suivantes :

- Une page web dédiée à cette journée a été créée et alimentée par un contenu mettant en avant le rôle de la propriété industrielle dans la valorisation du capital immatériel et dans la promotion de l'innovation, particulièrement les innovations vertes.

- Une sélection d'innovations vertes marocaines développées par des chercheurs, inventeurs et entreprises innovantes pour contribuer dans la transition vers une économie verte. A cet effet, un appel à candidature a été lancé, et les technologies sélectionnées ont été diffusées sur les sites et plateformes de l'Office.

- Pour une plus grande couverture, un communiqué de presse autour de la journée mondiale de la propriété industrielle et son rôle, ainsi que les services proposés par l'OMPIC pour soutenir l'innovation a été diffusé et repris par des supports de presse marocains.

V. COOPERATION INTERNATIONALE

L'OMPIC a poursuivi, durant l'année 2020, le développement et la mise en œuvre des programmes de coopération internationale, avec un focus sur les activités menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ces activités se sont matérialisées par des visites d'études et des échanges avec les partenaires de l'OMPIC ainsi que des activités de formation et de promotion.

Les activités clés en matière de coopération menées avec les offices nationaux et les organisations régionales et internationales de propriété industrielle en 2020 concernent :

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

L'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leur programme de coopération. Les activités phares de cette coopération ont porté sur :

A. Formation

Le développement de compétences, à travers une série de formations portant sur les domaines d'actualité en matière de protection et de gestion de la propriété industrielle et la promotion de l'innovation, dont :

- Les bases de données de brevets (le 11 juin 2020 en mode virtuel), l'identification des inventions du domaine public (le 8 juillet 2020 en mode virtuel) et l'exploitation des inventions du domaine public (le 16 juillet 2020 en mode virtuel);
- Les outils informatiques pour la gestion de la propriété intellectuelle (23 au 26 Novembre 2020 en mode virtuel);

- Les moyens et les bonnes pratiques de protection des nouveaux types de marques (le 03 décembre 2020 en mode virtuel).

B. Mécanismes alternatifs de résolution des litiges dans le domaine de la propriété industrielle

Le partage des meilleures pratiques en matière d'application des droits et de résolution des litiges PI, à travers :

- La participation à l'atelier sous régional sur la médiation et l'arbitrage, le 16 juin 2020, organisé en collaboration avec l'OMPI. Ont pris part à cet atelier les offices nationaux de l'Algérie et de la Tunisie. L'objectif étant de se familiariser avec les mécanismes alternatifs de résolution de litiges du Centre de Médiation et d'Arbitrage de l'OMPI ;
- L'organisation de réunions bilatérales avec les responsables du Centre de Médiation et d'Arbitrage de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour examiner les modalités de mise en œuvre du MOU signé entre l'OMPIC et l'OMPI concernant les mécanismes alternatifs de résolution des litiges en propriété industrielle.

C. Projet pilote : Promotion du tourisme gastronomique au Maroc, au moyen de la propriété intellectuelle.

Ce projet vise à stimuler l'activité économique et à apporter de la valeur ajoutée dans la chaîne du tourisme gastronomique, et ce, à travers l'utilisation des outils de propriété intellectuelle (Brevets d'invention, marques, designs, indications géographiques, droits d'auteur, ...). Il s'agit notamment de valoriser les pratiques culinaires traditionnelles, l'origine géographique et la qualité des ingrédients, les techniques de production et d'élaboration ainsi que les ustensiles typiques de la cuisine marocaine. L'année 2020 a été marquée par :

- La poursuite de l'étude exploratoire du projet sous format adapté aux contraintes de la pandémie Covid-19 ;
- La communication du projet aux acteurs du projet dans différentes régions du Maroc, des interviews et sondages ont été organisés à ce sujet ;
- L'identification des traditions culinaires objet de l'étude et analyse sous 3 angles: recette et produits, histoire et traditions et potentiel touristique (approche filières).

D. Participation aux comités et réunions de l'OMPI

L'OMPIC a poursuivi sa participation aux réunions et travaux de l'OMPI, en particulier :

- Participation à la 60^{ème} série des réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenue en format hybride du 20 au 25 septembre 2020.
- Participation aux 2^{ème} et 3^{ème} sessions de la conversation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle, tenues en format hybride respectivement du 07 au 09 juillet 2020 et le 4 novembre 2020;
- Participation à la 25^{ème} session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), du 09 au 13 novembre 2020 ;
- Participation à la 43^{ème} session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, du 23 au 26 novembre 2020 ;
- Participation à la 8^{ème} session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), tenue en format hybride du 30 novembre au 2 décembre et le 4 décembre 2020 ;
- Participation à la 32^{ème} session du Comité Permanent du Droit des Brevets (SCP), du 07 au 10 décembre 2020.

E. Coopération sud-sud

Dans le cadre de la coopération sud-sud, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale a été choisi par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour accompagner l'Office Djiboutien de la Propriété intellectuelle (ODPIC) et le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme de la république islamique de Mauritanie, dans le développement de leurs réseaux TISC à travers la proposition d'une feuille de route adaptée aux besoins et attentes des deux pays et en s'inspirant du modèle marocain.

2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)

L'OMPIC et l'OAPI ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expérience, à travers :

- Participation des représentants de 9 Etats membres de l'OAPI représentants de pays africains (Cameroun,

Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Djibouti, Guinée Bissau) à la 4^{ème} édition (2019/2020) du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI).

- Participation à distance de l'OMPIC, en tant qu'observateur, à la 60^{ème} session du Conseil d'Administration de l'OAPI tenue le 08 décembre 2020 à Lomé (Togo).

3. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB)

En 2020, les activités de coopération OMPIC-OEB ont été axées sur la formation des examinateurs brevets, l'échange d'expériences sur les outils et systèmes informatiques, l'échange de données et la promotion du système des brevets d'invention. Les deux offices ont également décidé de renforcer leur coopération à travers la signature d'un nouveau programme de coopération très ambitieux pour la période 2020-2021. Les activités suivantes ont par ailleurs été organisées au cours de l'année :

- Tenue de réunions techniques portant sur les projets de coopération OMPIC-OEB : Projets informatiques, formation, veille technologique.
- Participation des examinateurs brevet de l'OMPIC aux formations techniques et séminaires organisés par l'OEB dans le cadre du programme de formation de l'OEB 2020.
- Elaboration d'un rapport sur le système de validation qui dresse le 1^{er} bilan des cinq premières années de sa mise en œuvre et présente une analyse de la dynamique d'évolution de l'utilisation de ce système par les déposants des brevets.

4. OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (EUIPO)

Les activités réalisées en 2020 dans le cadre du programme de coopération bilatérale OMPIC-EUIPO portent particulièrement sur le renforcement des capacités des examinateurs, les échanges sur les systèmes informatiques liés aux marques et aux dessins et modèles industriels (DMI) ainsi que les échanges d'expertises et le partage de bonnes pratiques liées à l'examen des demandes d'enregistrement des Marques et DMI :

- Participation à la conférence sur les indications géographiques. L'objectif étant de discuter la dimension internationale de la politique des IG avec ses avantages et son impact socio-économique, et partager les expériences dans les pays non-européens (en mode virtuel), les 25 et 26 novembre 2020 ;
- Participation à la 17^{ème} édition de INTA « Industry Day », sous le thème "la propriété intellectuelle et l'industrie automobile", organisée par l'EUIPO en collaboration avec l'INTA, le 13 octobre 2020 (en mode virtuel) ;
- Participation à une réunion d'échange sur le programme AfriPI. Ce programme vise à faciliter le commerce intra-africain et l'investissement africain et européen, le 11 novembre 2020 (en mode virtuel) ;

Une rencontre entre les responsables des deux offices a eu lieu le 01 octobre 2020, et a porté sur le renforcement du partenariat entre les deux offices et la discussion sur les futures actions de coopération.

5. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE)

L'OMPIC et l'INPI ont poursuivi leur programme de coopération marqué principalement par les échanges des bonnes pratiques ainsi que le développement du programme de coopération triangulaire vers l'Afrique.

Les activités réalisées au titre de l'année 2020 ont concerné principalement :

- Poursuite de la 4^{ème} édition de la formation Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI (2019/2020) ;
- Participation de l'OMPIC à deux formations CEIPI : Marques-DMI et Brevets d'invention ;

- Organisation d'une visite sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la relation client au niveau des deux Offices, les 11 et 12 mars 2020 à l'OMPIC ;

- Organisation des cours de formation sur les marques en coopération avec l'OMPI et l'INPI, du 06 au 10 juillet 2020. Ont pris part à cette formation 9 participants en provenance de 7 pays (République de la Biélorussie, Madagascar, Haïti, Benin, Mongolie, Côte d'Ivoire, Moldavie) ;

- Organisation de vidéoconférences entre les examinateurs des marques, des dessins et modèles industriels des deux offices pour échanger sur les bonnes pratiques d'examen.

6. OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (CNIPA)

L'OMPIC et l'Office national de la propriété intellectuelle de la république populaire de Chine (China National Intellectual Property Administration CNIPA) ont poursuivi leur programme de coopération qui a été axé sur :

- Partage de l'expérience de l'OMPIC sur l'implémentation des réseaux TISC ;
- Participation à la formation en ligne organisée par le CNIPA sur les derniers développements de la propriété intellectuelle en Chine, du 20 novembre au 4 décembre 2020.

7. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO)

L'OMPIC et le JPO ont poursuivi leur programme de coopération marqué principalement par l'organisation de formations en ligne et le lancement des discussions en vue de la conclusion d'un accord PPH « Patent Prosecution Highway » permettant d'accélérer la délivrance des brevets d'invention grâce au partage des résultats de recherche des deux offices.

En ce qui concerne les formations organisées au titre de l'année 2020, elles concernent notamment :

- Organisation d'une formation en ligne au profit des conseils spécialisés en brevets ;
- Participation à la formation sur l'examen de fond des marques, organisée par le JPO

VI. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

1. RÉSEAU TISC (TECHNOLOGY AND INNOVATION SUPPORT CENTERS)

Le Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) vise la promotion de l'innovation technologique à travers l'exploitation optimisée des avantages qu'offre le système des brevets d'invention. Les membres du réseau TISC bénéficient des services de proximité, adaptés à leurs besoins, et couvrant plusieurs maillons de la chaîne de valeur de l'innovation technologique en particulier : la création, la protection et la valorisation des résultats de la recherche. Ce réseau s'appuie sur 70 points focaux hébergés par 54 organismes appartenant aux universités publiques et privés, centres de R&D, centres techniques et associations d'entreprises et d'inventeurs sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Renforcement des capacités des acteurs de l'innovation au Maroc

Les membres du réseau TISC ont participé activement aux formations avancées en ligne de l'OMPI pour les deux éditions de l'année 2020. Au cours de cette année, 670 participants se sont inscrits à ces formations dont le financement est pris en charge par la coopération OMPI/OMPIC/TISC.

Il est à noter qu'au titre de l'année 2019, le Maroc a été classé huitième dans le monde par rapport au nombre de participants à ces cours en ligne après la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique, la Russie, le Nigeria et la Colombie.

Répartition des inscriptions par organisme

Universités et écoles d'ingénieurs

Faculté des sciences BenMsik - Casablanca	224
Université Cadi Ayad - Marrakech	92
Université Chouaib Doukkali - El Jadida	69
Université Abdelmalek Essadi - Tetouan	51
Université Hassan II - Casablanca	47
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah - Fès	36
IAV Hassan II - Casablanca	35
Université Mohamed Premier - Oujda	29
Université Hassan Premier - Settat	15
Université Ibn Tofail - Kenitra	9
Université Soltan Moulay Slimane - Beni Mellal	5
Mundiapolis - Casablanca	3
Université Moulay Ismail - Meknes	3
Universiapolis - Agadir	2
Université Ibn Zohr - Agadir	1
Université Mohamed V - Rabat	1
Université Mohamed VI - Bengérir	1

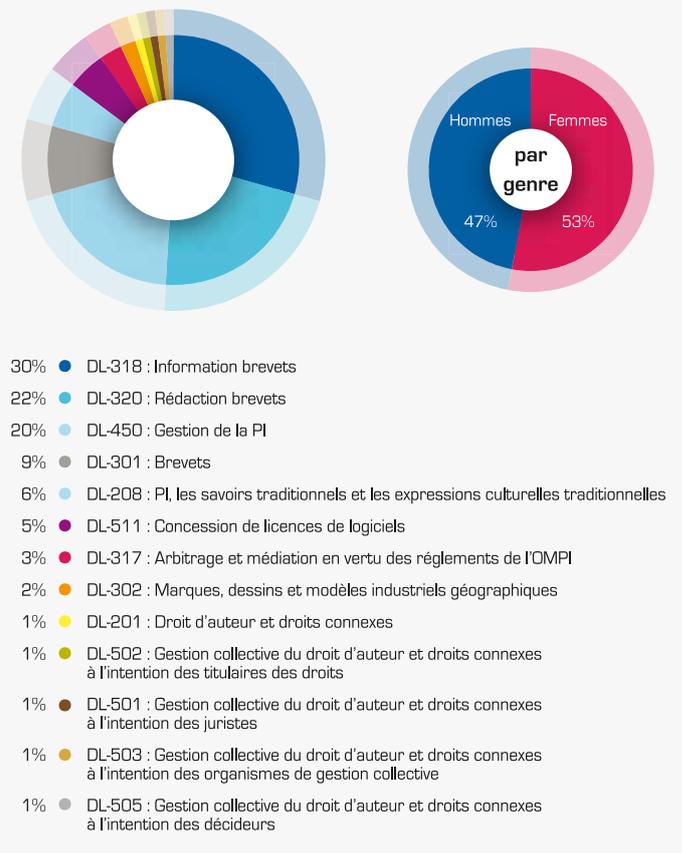


Autres organismes et associations

Ministères et organismes publics	
OMPIC	18
Ministère du Commerce et de l'Industrie	8
Ministère de l'Éducation Nationale	4
Organismes R&D	
INRH	4
MASCIR	4
INRA	2
Associations/Entreprises	
UNIAM	4
R&D Maroc	2
Cluster CE3M	1



Inscriptions par type de formation



Ressources techniques

Les points focaux TISC de l'ESITH, MASCIR, UIR et l'USMBA continuent à bénéficier d'un accès à l'outil « Orbit » fourni par l'OMPIC, qui leur permet de réaliser des recherches et analyses avancées de l'information brevets.

Participation aux webinaires de l'OMPI

Les points focaux TISC ont pris part à plusieurs formations organisées en mode webinaire en raison de la pandémie de Covid-19, il s'agit en particulier des formations suivantes :

- Les services de l'OMPI pour les TISCs dans le monde, tenue le 28 Mai 2020.
- Les bases de données de brevets, organisée le 11 juin 2020.
- Guide d'identification des inventions du domaine public, tenue le 8 juillet 2020.
- Guide sur le guide exploitation des inventions du domaine public, organisée le 16 juillet 2020.

2. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE MANAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LES UNIVERSITÉS ET CENTRES DE R&D

Dans le cadre de ce projet, un workshop national a été tenu à l'OMPIC les 27 et 28 février 2020 en collaboration avec l'OMPI. Ce projet a pour objectif l'élaboration et l'implémentation d'une politique en matière de propriété intellectuelle (PI) en vue de créer un environnement qui favorise la production, la protection et l'exploitation de la propriété intellectuelle créée au sein des universités et centres de R&D.

En vue d'adapter le modèle général de politique PI de l'OMPI au contexte juridique marocain, deux experts [1 international et 1 national] ont été recrutés et financés par l'OMPI.

Pour l'implémentation de ce projet, une expérience pilote a été lancée au niveau des membres de la nouvelle organisation TISC 2.0 qui sont :

- Université Hassan Premier de Settat (UH1).
- Université Sidi Mohammed Ben Abdellah (USMBA).
- Université Internationale de Rabat (UIR).
- Fondation MASclR.
- Université Abdelmalek Essaâdi.

Ces structures ont bénéficié d'une assistance et d'un coaching à distance par l'OMPIC et les experts de ce projet pour la personnalisation de leur politique PI selon leur vision et stratégie de recherche et de valorisation.

Au titre de l'année 2020, la politique PI de l'université Hassan Premier de Settat a été validée par le conseil

d'université alors que celles de l'USMBA et l'UAE sont soumises aux instances internes des deux universités.

En ce qui concerne l'UIR et MASclR, l'approche a consisté à adapter leurs propres chartes au modèle de politique de l'OMPI en vue de s'aligner aux standards internationaux en la matière.

Il est à souligner que suite à la réussite de cette expérience pilote, l'OMPIC et ses partenaires envisagent de généraliser ce projet à toutes les universités publiques et privées.

3. PROGRAMME D'ASSISTANCE DES PME, DES STARTUPS ET DES INVENTEURS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'INNOVATION (PAI PROBONO MAROC)

Ce programme permet d'assister les inventeurs, les PME et les startups pour protéger leurs innovations à travers des partenariats ciblés avec des experts-bénévoles.

Pour renforcer les capacités des experts bénévoles inscrits au programme PROBONO, l'OMPIC et l'OMPI ont organisé un atelier sur la rédaction des demandes de brevets, du 19 au 22 novembre 2019, au siège de l'OMPIC à Casablanca. Cette formation a été suivie par un programme de mentorat en ligne pour une période de 4 mois allant du 1^{er} janvier au 1^{er} Mai 2020, portant sur des cas pratiques de rédaction et préparation des demandes de brevets dans les domaines de la biotechnologie et la Chimie.

Afin d'améliorer la visibilité du programme Probono Maroc, un article relatant le témoignage des experts bénévoles marocains à ce programme, a été préparé et publié par les services de l'OMPI.

Un webinaire sur le ce programme a également été conjointement organisé par l'OMPIC et l'OMPI le 16 décembre 2020, et a été l'occasion de partager l'expérience des experts bénévoles ainsi que de dresser le 1^{er} bilan au terme des cinq premières années de la mise en œuvre effective du programme au Maroc.

Depuis les ajustements apportés au programme en 2018, le PAI a connu :

- Inscription de 11 experts bénévoles.
- Réception de 21 demandes d'assistance.
- Sélection de 11 inventions.
- Dépôt de 5 demandes de brevets au niveau national et deux demandes au niveau international selon le PCT.

- 3 nouvelles demandes de brevets en cours de prise en charge.

- 3 demandes abandonnées.

4. ORGANISATION ET PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL, SÉMINAIRES, ET CONFÉRENCES

Au cours de l'année 2020, l'OMPIC a participé à :

- l'IP Week organisé en collaboration avec l'UM6P, l'OCP Group et l'OMPIC sous le thème « Questions de propriété intellectuelle entre brevet et secret commercial » ;
- la 2^{ème} édition du concours « Innov tex Maroc » organisé par le cluster des textiles techniques marocains (C2TM) en partenariat avec le ministère de l'Industrie, l'ESITH, l'OMPIC ainsi que R&D Maroc ;
- La 14^{ème} édition du concours national de l'innovation de la recherche-développement et de la technologie organisé par R&D Maroc ;
- la journée de valorisation de la recherche scientifique et de l'innovation organisée par l'Université Moulay Ismail.
- La constitution de l'association « MOROCCAN MEDICAL & BIOMEDICAL INDUSTRY CLUSTER » et à ses activités opérationnelles ;
- La Caravane « MAROC-INNOV » qui s'inscrit dans le programme d'amélioration du revenu et d'inclusion économique des jeunes dans la province de RHAMNA et de YOUSOUFIA, organisée par la fondation de recherche de développement et d'innovation en science et d'ingénierie en partenariat avec l'OMPIC, INDH, OCP Group, Maroc PME, CRI, OFPPT, UM6P, BMCE, COSUMAR, IRESEN, ONEE ;
- La Caravane « AL IBDA » en tant que membre de jury, organisée par COSUMAR en partenariat avec la fondation de recherche de développement et d'innovation en science et d'ingénierie pour chercher des projets innovants dans les provinces de Sidi Bennour, Beni Mellal, Fquih Ben Salah, Sidi Kacem, Larache, Berkane et Nador ;
- Colloque sur le Management de la Performance organisé par l'École Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid ;
- 9^{ème} Forum arabe des moyennes et petites industries, le 25 novembre 2020, organisé par l'organisation arabe du développement industriel et minier (OADIM).

5. PARTENARIATS AVEC LES UNIVERSITÉS, CENTRES DE R&D, CLUSTERS ET ASSOCIATIONS DES INVENTEURS

Dans le cadre de la coopération avec ses partenaires qui agissent dans le domaine de la recherche, l'OMPIC a mené des actions de sourcing, d'accompagnement, et de formation sur les aspects liés aux brevets d'invention auprès des établissements universitaires et des centres de recherche dont notamment :

- La signature d'une convention de coopération et de valorisation des résultats de la R&D, le 16 septembre 2020, entre l'OMPIC, l'IRESEN et Green Energy Park (GEP), qui définit le cadre de coopération et les engagements des parties pour une utilisation stratégique des outils du système de la propriété industrielle notamment le système des brevets,
- La signature de 3 conventions de partenariat entre l'OMPIC, l'université Mohammed VI des Sciences de la Santé (UM6SS) et 2 centres de recherche (IAV et INRA) ;
- La participation à l'élaboration de la convention spécifique de partenariat relative au lancement d'un appel à projets « TechTransfert2020 » de valorisation des résultats de recherche par le transfert technologique, signée le 07/08/2020 entre le ministère de l'éducation MENFPESRS, le ministère de l'Industrie MICIEN, le CNRST, l'OMPIC, l'UM6P et la fondation OCP ;
- La tenue, dans le cadre des conventions relatives à la valorisation des résultats de la recherche scientifique par brevet d'invention, de 10 réunions du comité de suivi de partenariat entre l'OMPIC et 7 établissements universitaires (UHI, UIZ, UIT, UIR, UM6SS, IAV, UNIVERSIAPOLIS) et 3 centres de recherche (MASCIR, INRA, IRESEN) ;
- L'organisation d'une formation pour 12 référents PI des universités et centre de recherche sur le système de brevet d'invention au Maroc ;
- L'organisation d'un atelier de formation sur la recherche dans les bases de données Brevets au profit des chercheurs, des doctorants et élèves ingénieurs au sein de l'École Nationale des Sciences Appliquées – ENSA ;
- La réalisation de 49 rapports de recherche d'antériorité des dossiers soumis dans la catégorie « Inventeurs innovateurs individuels » dans le cadre du concours national de l'innovation organisé par R&D Maroc.

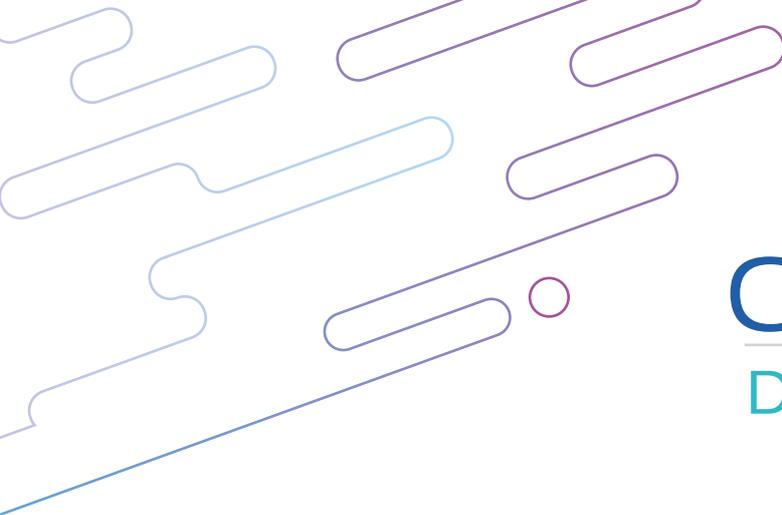
VII. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION

Les principaux projets réalisés en 2020 dans le cadre du développement des systèmes d'information et la digitalisation des services de l'OMPIC ont porté sur :

- Amélioration continue de la plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique par l'intégration de nouvelles fonctionnalités, dont notamment :
 - ◊ Mécanisme de signature électronique et cachet Serveur pour garantir l'intégrité de l'ensemble des données et documents gérés sur la plateforme ;
 - ◊ Interfaçage avec la nouvelle plateforme de gestion des noms commerciaux ;
 - ◊ Intégration d'un module BackOffice pour le suivi de la validation des données des entreprises existantes ;
 - ◊ Intégration de la version arabe de la plateforme ;
 - ◊ Structuration de toutes les opérations Post-Création du module Inscriptions Modificatives.
- Développement de la nouvelle plateforme de gestion et d'octroi des noms commerciaux relatifs à la création d'entreprises ;
- Développement d'une application mobile pour le suivi des dossiers de création d'entreprises et pour la délivrance des certificats des noms commerciaux ;
- Développement de la nouvelle version des services en ligne relatifs au renouvellement des marques et dessins et modèles industriels ;
- Mise à niveau du système et renforcement de la sécurité de la plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique par l'acquisition et la mise en place d'un firewall applicatif dédié ;
- Mise en place des procédures et infrastructures matérielles et logicielles nécessaires pour le passage en télétravail au profit des collaborateurs, partenaires et prestataires de l'OMPIC suite au contexte COVID19 ;
- Extension et mise à niveau de la plateforme de virtualisation et de stockage afin de disposer des infrastructures nécessaires au fonctionnement des nouvelles applications ;
- Renforcement de la sécurité informatique de l'OMPIC par l'acquisition et la mise en place d'un nouveau firewall Backend ;
- Traitement des états de synthèse de l'exercice 2019, centralisés à l'OMPIC, et production et mise à disposition de la base de données financière aux clients et partenaires ;
- Intégration de l'OMPIC dans le projet d'interopérabilité, mené par l'ADD, en tant que use case pilote pour la consultation des données légales des entreprises immatriculées au registre de commerce.



CLASSEMENT
DU MAROC AU NIVEAU
INTERNATIONAL



CLASSEMENT

DU MAROC AU NIVEAU INTERNATIONAL

Le classement du Maroc selon les indicateurs établis par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) reflète d'une part le niveau d'utilisation du système de la propriété industrielle au niveau national et d'autre part les capacités et les performances du Maroc en matière de l'innovation.

Les "Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle", publiés par l'OMPI le 7 décembre 2020, s'appuient sur les chiffres 2019 de la propriété industrielle des 193 états membres. Selon ces indicateurs, le Maroc se distingue par son classement à la 17^{ème} place au niveau mondial en matière d'enregistrement de dessins et modèles industriels, enregistrant un léger recul par rapport à l'année précédente (16^{ème}). Le Royaume est à la 43^{ème} place en ce qui concerne les marques et 61^{ème} place pour les dépôts de brevets d'invention. Ceci souligne une évolution par rapport à l'édition 2019 en ce qui concerne les marques et les brevets (44^{ème} en matière de marques et 62^{ème} pour les demandes de brevets d'invention).

Par rapport à l'indice mondial de l'innovation (GII), publié le 2 septembre 2020, sous le thème « Qui financera l'innovation », le Maroc occupe la 75^{ème} place sur la liste des 131 économies évaluées. Il se classe au 8^{ème} rang parmi les 29 pays de la catégorie des économies à revenu moyen-inférieur et à la 10^{ème} place dans les 19 pays de la région MENA.

Le Maroc s'illustre dans la composante des actifs immatériels (43^{ème}), où le royaume se classe à la 45^{ème} place dans l'indicateur relatif à la valeur des marques et maintient son rang dans le top 10 dans le classement des designs par origine et PIB. Le Maroc a également gagné six places (classé 60^{ème}), par rapport à l'édition précédente, dans la composante « produits de la connaissance et technologie », et ce grâce aux meilleurs scores enregistrés dans les indicateurs concernant les demandes déposées selon le traité de coopération en matière de brevets (PCT) par origine et PIB (classé 61^{ème}) et l'exportation des services TIC (classé 24^{ème}). Toutefois, des efforts restent à déployer pour améliorer certains indicateurs moins performants pour le Maroc concernant le perfectionnement des affaires autour de l'innovation (107^{ème}), la collaboration entre les entreprises et les universités (117^{ème}) et l'exploitation de la connaissance (110^{ème}).

L'OMPIC a mis en place un focus groupe composé des principaux acteurs de l'innovation pour le suivi et l'amélioration de la place du Maroc selon l'Indice Mondial de l'Innovation. Ce focus groupe effectue régulièrement une analyse de l'ensemble des indicateurs de cet indice et coordonne avec les institutions étrangères en charge du maintien des données et statistiques sur l'innovation.



RESSOURCES

HUMAINES ET FINANCIÈRES

RESSOURCES

HUMAINES ET FINANCIÈRES

I. CAPITAL HUMAIN

En 2020, les indicateurs Ressources Humaines ont été caractérisés par :

- ◆ Un taux d'encadrement à 93.34% de l'effectif ;
- ◆ Une parité femmes-hommes de 55,84%, avec 67 femmes et 53 hommes ;
- ◆ Une légère augmentation de l'âge moyen, qui est passé à 37.95 ans en 2020 contre 37,21 ans en 2019.

Aussi, l'année 2020 a connu :

- ◆ La promotion par ancienneté d'une (1) personne de grade « cadre 1^{ère} catégorie » au grade « cadre 2^{ème} catégorie ».
- ◆ La promotion de catégorie par Examen d'Aptitude Professionnelle (EAP) de :
 - 8 personnes de grade « cadre 2^{ème} catégorie » au grade « hors cadre ».
 - 2 personnes de grade « cadre 1^{ère} catégorie » au grade « cadre 2^{ème} catégorie ».
 - 1 personne de grade « Haute Maîtrise » au grade cadre « 1^{ère} catégorie ».
 - 1 personne de grade « Maîtrise » à « Haute Maîtrise ».
- ◆ L'avancement de rang de 68 personnes :
 - 25 hors cadre ;

- 28 cadres de 2^{ème} catégorie ;
- 10 cadres de 1^{ère} catégorie ;
- 3 agents haute maîtrise ;
- 2 agents de maîtrise.

◆ La répartition des effectifs en 2020 se présente comme suit :

- 45 hors cadres ;
- 50 cadres de 2^{ème} catégorie ;
- 16 cadres de 1^{ère} catégorie ;
- 6 agents de haute maîtrise ;
- 3 agents de maîtrise.

II. RECETTES 2020

Malgré l'impact de la crise sanitaire du COVID-19, l'OMPIC a pu assurer le maintien de son activité grâce à plusieurs mesures dont notamment le renforcement des services en ligne et la généralisation des paiements électroniques. Ainsi, les recettes de l'OMPIC ont enregistré au terme de l'exercice 2020 une baisse de 7.8% par rapport à 2019, pour s'établir à 105.8 millions de dirhams.

L'impact de la pandémie a été ressenti principalement durant les mois d'avril et mai qui ont connu une baisse considérable des recettes, soit respectivement -48% et -40% par rapport aux mêmes périodes de l'année 2019. La reprise de l'activité a eu lieu à partir du mois de juin.

Le tableau ci-dessous représente la situation de recettes par nature de service.

Services	Recettes 2020	Part 2020	Recettes 2019	Part 2019	Variation 2020/2019
Marques de fabrique, de commerce ou de service	44 476 547,59	42%	48 081 148,06	41,9%	-7.5%
Brevets d'invention	24 105 502,86	22,8%	27 144 816,71	23,6%	-11%
Noms Commerciaux	18 798 066,00	17,8%	17 877 090,35	15,6%	5%
Prestations d'information en matière de propriété industrielle et commerciale	9 756 945,00	9,2%	11 534 477,00	10,1%	-15%
Opérations postérieures	3 894 240,00	3,7%	5 384 806,00	4,7%	-28%
Dessins et Modèles Industriels	1 399 001,53	1,3%	1 619 465,75	1,4%	-14%
AMAPIC	279 300,00	0,3%	459 400,00	0,4%	-39%
Protection temporaire aux expositions et datage des créations	2 400,00	0%	5 520,00	0%	-57%
Indications géographiques et Appellations d'origine	-	0%	4 800,00	0%	-
Droits de Timbres des noms commerciaux	2 495 280,00	2,3%	1 973 555,65	1,7%	26%
Intérêts financiers	611 141,85	0,6%	725 758,88	0,6%	-16%
TOTAL RECETTES	105 818 424,83	100%	114 810 838,39	100%	-7.8%

MARQUE

1^{ère} source des recettes avec une part de 42% soit 44.5 Millions de Dirhams.

Les recettes marques ont connu une baisse de 7.5% par rapport à l'année 2019, due à la régression de 12% des recettes des nouvelles demandes d'enregistrement de marques, à la baisse de 0.4% des recettes des demandes de renouvellement de marques, ainsi qu'à la baisse de 5% des demandes internationales sollicitant la protection au Maroc via le système de Madrid.

Toutefois, il est à préciser que les demandes d'enregistrement et de renouvellement de marques nationales ont connu une légère baisse de 1% par rapport à 2019 et que 81% de ces demandes sont déposées par voie électronique.

BREVETS D'INVENTION

2^{ème} source des recettes avec une part de 22.8% soit 24 Millions de Dirhams.

Les recettes liées aux brevets d'invention ont connu une baisse de 11% par rapport à l'année précédente due principalement à :

- ◆ La baisse de 9% des recettes annuités, qui représentent 60% du total des recettes brevets d'invention.
- ◆ La baisse de l'activité des dépôts de brevets d'invention de 7%, ce qui a eu un impact sur les recettes des demandes d'origine étrangère déposées via le système de validation (-4%), représentant 18% du total des recettes brevets d'invention et sur les recettes des droits de dépôt, de publication et de Rapport de recherche et d'opinion sur brevetabilité (-29.5%), représentant 18% du total des recettes brevets d'invention.

NOMS COMMERCIAUX

En 2020, tous les indicateurs relatifs aux noms commerciaux ont été positifs :

- ◆ +25% par rapport à 2019 en termes de demandes déposées.
- ◆ +105% des demandes déposées par voie électronique, représentant une part de 77% du total des demandes.

Cette évolution de l'activité a permis aux recettes des noms commerciaux de progresser de 5% par rapport à l'année précédente. Ces recettes sont classées en 3^{ème} position en tant que source des recettes avec une part de 17.8%.

PRESTATIONS D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Les recettes des prestations d'information en matière de propriété industrielle et commerciale ont baissé de 15% par rapport à 2019, dû principalement au repli de l'activité de vente de bases de données financières et légales (-36% en termes de recettes), qui représente 36% du total des recettes des prestations d'information en matière de propriété industrielle et commerciale.

En revanche, les recettes des services de consultations des documents financiers et légaux fournis via la plateforme www.direcinfo.ma ont progressé de 7% par rapport à 2019, due à une progression de l'activité de 25%.





Route de Nouasseur, RS 114, Km 9.5
BP 8072 Casa - Oasis - Casablanca

www.ompic.ma